



REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES

DU TITRE PROFESSIONNEL

Mécanicien réparateur de matériels agricoles et d'espaces verts, option parcs et jardins

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	1/44

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Contexte de l'examen du titre professionnel.....	5
Liste des activités.....	5
Vue synoptique de l'emploi-type	6
Fiche emploi type.....	7
Fiches activités types de l'emploi	9
Fiches compétences professionnelles de l'emploi.....	13
Fiche compétences transversales de l'emploi	39
Glossaire du REAC.....	41

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	3/44

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

Le titre de Mécanicien(ne) d'Equipements d'Engins Motorisés option Matériels de Parcs et Jardins (MEEM-MPJ) a été créé par arrêté de spécialité paru au Journal Officiel du 12 Mai 2006. Il est constitué de 4 activités.

Pour la révision de 2012, le titre est reconfiguré en deux activités types et son intitulé est modifié : Mécanicien réparateur de matériels agricoles et d'espaces verts, option parcs et jardins (MRMAEV-PJ).

Contexte de l'examen du titre professionnel

La révision du titre professionnel fait suite à la CNS Réparation Véhicules et Engins (RVE) du 13 mai 2009 validant la constitution d'un groupe de travail composé de professionnels représentant les syndicats de la branche professionnelle: DLR (fédération national des Distributeurs, Loueurs et Réparateurs de matériels de bâtiment, de travaux publics et de manutention), SEDIMA (Syndicat national des entreprises de service et de distribution et du machinisme agricole), CISMA (Syndicats des constructeurs de biens d'équipement pour la manutention), SMJ (Union nationale des spécialistes en matériels de parcs et jardins).

La constitution de ce groupe de travail fut approuvée par la CPC du 25 juin 2009.

L'analyse du travail, l'observation des emplois sectoriels, les travaux menés par le groupe de travail confirment que le titre professionnel correspond dans ses objectifs, aux besoins du secteur.

Néanmoins, face au développement des activités de jardinage, d'entretien et créations des espaces verts, les matériels de parcs et jardins ont techniquement évolué, leur gamme s'est considérablement étendue et exige des compétences multiples de la part des professionnels. Les matériels de parcs et jardins sont dotés de systèmes électroniques, hydrauliques, électromécaniques, hydrostatiques, de confort et de sécurité, ils intègrent des technologies de pointe dans différents secteurs.

Il est apparu nécessaire de réexaminer le titre professionnel et de fusionner certaines activités. Les deux activités proposées sont centrées, l'une sur l'entretien et la maintenance préventive, le montage et la mise en œuvre des matériels neufs, la seconde sur la réparation et le dépannage des systèmes sous-ensembles des matériels parcs et jardins. Cette évolution de la structure du titre professionnel permet de valider une employabilité partielle à chaque activité qui est adaptée aux besoins de la filière, cette évolution étant approuvée par les professionnels représentant la branche.

Par ailleurs, il est opportun de modifier l'intitulé du titre décliné en trois options par un titre professionnel plus adapté aux activités de l'emploi, ce qui permet de clarifier son positionnement par rapport au secteur professionnel.

Liste des activités

Ancien TP : Mécanicien(ne) d'Equipements et d'Engins Motorisés option Matériels de Parcs et Jardins

Activités :

- Monter des matériels et des équipements sur les engins
- Dépanner les engins et matériels de parcs et jardins
- Assurer l'entretien des engins et des matériels de parcs et jardins
- Réparer les matériels et les engins motorisés

Nouveau TP : Mécanicien réparateur de matériels agricoles et d'espaces verts, option parcs et jardins

Activités :

- Assurer l'entretien et la maintenance de base des matériels
- Assurer la remise en état et le dépannage des matériels parcs et jardins.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	5/44

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Assurer l'entretien et la maintenance de base des matériels	1	Prendre en charge un matériel pour réaliser les opérations d'entretien programmé
		2	Réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano- soudées.
		3	Manœuvrer les matériels en sécurité.
		4	Contrôler, remplacer, régler les équipements périphériques du moteur thermique.
		5	Entretien et contrôler les circuits électriques et électroniques embarqués.
		6	Entretien et contrôler les embrayages et transmissions.
		7	Entretien et contrôler les systèmes de freinage et les pneumatiques.
		8	Contrôler les circuits hydrauliques et échanger les composants.
2	Assurer la remise en état et le dépannage des matériels parcs et jardins.	9	Remettre en état et dépanner les moteurs thermiques des matériels de parcs et jardins.
		10	Remettre en état et dépanner les circuits et composants électriques et électroniques des matériels de parcs et jardins
		11	Remettre en état et dépanner les organes de transmission et de freinage des matériels de parcs et jardins.
		12	Remettre en état les organes et dépanner les circuits hydrauliques des matériels de parcs et jardins.
		13	Réaliser la maintenance spécifique des matériels de parcs et jardins.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	6/44

FICHE EMPLOI TYPE

Mécanicien réparateur de matériels agricoles et d'espaces verts, option parcs et jardins

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

La finalité de cet emploi est de maintenir en état de fonctionnement les matériels de parcs et jardins et leurs équipements pour optimiser la production. Le(la) professionnel(le) effectue à partir d'un ordre de réparation établi par son responsable hiérarchique, sur lequel sont consignés les travaux qu'il devra réaliser, des actions de maintenance préventive, les révisions périodiques préconisées par les constructeurs, la réparation et le dépannage des matériels de parcs et jardins en atelier ou chez le client. Il (elle) intervient sur de nombreuses familles de matériels et d'équipements : microtracteur, motoculteur, motobineuse, faucheuse, tondeuse, débroussailleuses, taille-haies, tronçonneuses, broyeurs, remorques, motopompes, groupes électrogènes, nettoyeur hp, ... La multiplicité, les performances de ces matériels et équipements demandent aux professionnels de posséder des savoirs multi-technologiques pour la compréhension du contexte de la maintenance. Lors des interventions, il (elle) s'appuie sur une documentation technique qui précise les modes opératoires, les données techniques de contrôle, de réglages établis par le constructeur, sur l'utilisation d'appareil de contrôle, de réparation et d'outillage propres à chaque catégorie de matériels. Ceci nécessite la connaissance de leur fonctionnement en production : préparation des sols (labour, débroussaillage, ramassage et traitement des déchets...), espaces verts (tonte, scarifications, traitement phytosanitaire, irrigation...), jardinage (taille,...), exploitation forestière (abattage, élagage, le broyage...).

Dans le cadre de ses interventions, il (elle) réalise la mise en service du matériel neuf : montage des matériels, équipements et accessoires, réglages, essai, livraison. Il (elle) effectue du reconditionnement, des réparations de pièces usagées ou d'usure spécifique aux matériels parcs et jardins par des opérations courantes de mécanique générale et de soudure.

Il (elle) doit s'adapter à l'environnement professionnel du monde des espaces verts et forestiers. La saisonnalité des travaux (ex : la tonte des espaces verts,...) entraîne des pics d'activité, certaines interventions présentent un caractère d'urgence et le (la) mécanicien(ne) doit adapter sa méthode de travail.

Il (elle) peut être amené(e) à se déplacer avec un VL ou VUL pour se rendre chez un client. Le permis de conduire B est nécessaire. Il (elle) dépanne les matériels d'après les consignes fixées par son responsable hiérarchique. Sur le site, le (la) mécanicien(ne) localise plus précisément la panne et en fonction de la situation rencontrée, il (elle) intervient souvent par échange d'organes ou de composants.

Il (elle) possède des qualités de communication, une bonne représentation des risques professionnels et une sensibilisation à la protection de l'environnement.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Les entreprises de service et de maintenance des matériels parcs et jardins, les artisans ruraux.

Les réseaux des constructeurs, concessions, agences. Les ateliers des collectivités territoriales. Les entreprises de location des matériels. Les grandes enseignes de magasins de bricolage.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Mécanicien(ne) réparateur (trice) de matériels de parcs et jardins

Mécanicien(ne) réparateur (trice) de matériels agricoles

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Le (la) mécanicien(ne) doit être titulaire :

Soit d'une autorisation de conduite établie par le chef d'entreprise pour le déplacement interne à l'entreprise des matériels hors production (tracteur d'une puissance supérieur de 50cv)

Soit du CACES (Recommandation CNAMTS R 372 m Catégorie 10)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	7/44

D'une habilitation Norme UTE-C18510 pour intervenir sur les installations électriques (fixes, ou mobiles)
D'une habilitation Norme UTE-C18550 pour intervenir sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique
Du permis de conduire B dans le cadre de déplacements pour interventions avec VL ou VUL.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Assurer l'entretien et la maintenance de base des matériels
Prendre en charge un matériel pour réaliser les opérations d'entretien programmé
Réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano-soudées.
Manœuvrer les matériels en sécurité.
Contrôler, remplacer, régler les équipements périphériques du moteur thermique.
Entretien et contrôler les circuits électriques et électroniques embarqués.
Entretien et contrôler les embrayages et transmissions.
Entretien et contrôler les systèmes de freinage et les pneumatiques.
Contrôler les circuits hydrauliques et échanger les composants.
2. Assurer la remise en état et le dépannage des matériels parcs et jardins.
Remettre en état et dépanner les moteurs thermiques des matériels de parcs et jardins.
Remettre en état et dépanner les circuits et composants électriques et électroniques des matériels de parcs et jardins
Remettre en état et dépanner les organes de transmission et de freinage des matériels de parcs et jardins.
Remettre en état les organes et dépanner les circuits hydrauliques des matériels de parcs et jardins.
Réaliser la maintenance spécifique des matériels de parcs et jardins.

Compétences transversales de l'emploi

Mettre en œuvre des modes opératoires
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)
Convention(s) : CC 3131: Convention collective nationale des entreprises de commerce, de location et de réparation de tracteurs, machines et matériels agricoles, de matériels de travaux publics, de bâtiment et de manutention, de matériels de motoculture de plaisance, de jardins et d'espaces verts du 30 octobre 1969. Etendue par arrêté du 11 octobre 1971 (JO du 7 novembre 1971).

FAP 225 : G0B41

PCS : 212a

Code(s) NSF :

252r--Entretien et réparation des automobiles, cycles, motos, poids lourds, engins agricoles et de chantiers

Fiche(s) Rome de rattachement

I1603 Maintenance d'engins de chantier, lavage, manutention et de machines agricoles
I1607 Réparation de cycles, motocycles et motoculteurs de loisirs

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	8/44

FICHE ACTIVITE TYPE N° 1

Assurer l'entretien et la maintenance de base des matériels

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

La finalité de l'activité type est de maintenir une fiabilité du matériel et des équipements ainsi que leurs niveaux de performances.

En atelier, le mécanicien prend en charge le matériel, il effectue les travaux consignés sur l'ordre de réparation. Il réalise les opérations d'entretien programmé et préventif de l'ensemble des matériels conformément aux préconisations des constructeurs afin de maintenir une fiabilité du matériel et des équipements ainsi que leurs niveaux de performances.

Il exploite la documentation technique d'atelier du constructeur qui précise les méthodologies et chronologies intervention et interpréter les valeurs de contrôle et de réglage préconisés en fonction des contraintes et de l'utilisation des matériels.

Il contrôle la fonctionnalité des différents systèmes, mécaniques, électriques, électromécaniques hydrauliques, électroniques et pneumatiques des matériels. Il remplace les organes, composants et les consommables prévus, il s'assure de la conformité des produits et des ingrédients qu'il utilise en fonction des matériels.

Le mécanicien effectue des opérations de montage et l'implantation d'accessoires ou d'équipements sur les matériels. Il réalise les supports, adapte, modifie certains équipements qui nécessitent la fabrication, la modification de pièces mécaniques. Il utilise des machines-outils d'atelier et des outillages portatifs. Il maîtrise certaines techniques de soudure pour réaliser des modifications ou des pièces mécano soudées à partir d'un plan. Il participe ou réalise la mise au point du matériel neuf : montage des équipements, contrôles, essais, puis livraison et réglage éventuel chez le client.

Il exerce son activité sous la responsabilité du chef d'atelier avec soin et précision. Autonome, tout en évoluant au sein d'une équipe, il organise son poste de travail en établissant ses besoins en outillage, en appareillages préconisés par le constructeur, pièces et consommables. Il adapte ses méthodes de travail en fonction de la diversité des matériels. Il réalise certains travaux avec l'aide d'un autre opérateur. Le professionnel prend en compte l'environnement de travail pour sa sécurité et celle de l'ensemble des personnes et des biens.

Il respecte la réglementation en vigueur, les consignes de sécurité, de tri, d'élimination contrôlée des déchets, de récupération pour recyclage des hydrocarbures et pièces usagées.

À l'issue des travaux, il renseigne l'ordre de réparation, rend compte à son responsable hiérarchique ou son chef d'atelier du travail effectué et fournit les éléments de facturation, de gestion des garanties.

Il signale toute anomalie pouvant nuire à la sécurité et au bon fonctionnement des matériels et consigne les travaux supplémentaires à engager. Son travail est contrôlé par un technicien ou chef d'atelier afin de garantir la recevabilité de l'intervention. Il est en relation avec le service de pièces détachées auprès duquel il s'approvisionne et communique ses besoins. Il peut être en relation avec le client ou l'utilisateur du matériel afin de le renseigner sur les consignes de sécurité pour l'utilisation du matériel ou des procédures de contrôle, d'entretien journalier.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour déplacer les engins, le mécanicien doit être titulaire d'une autorisation de conduite valide. Dans le cas contraire, la mise en place de l'engin au poste de travail sera réalisée par le conducteur de la machine ou par une personne habilitée. Dans le cadre des interventions de maintenance des engins hors production, l'autorisation de conduite est délivrée par le chef d'entreprise et correspond aux catégories d'engins de l'option selon les recommandations de la CNAMTS. (Recommandation R372 m Catégorie 10 pour les matériels agricoles).

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le professionnel doit être habilité conformément à la norme UTE C-18550.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	9/44

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Prendre en charge un matériel pour réaliser les opérations d'entretien programmé

Réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano-soudées.

Manœuvrer les matériels en sécurité.

Contrôler, remplacer, régler les équipements périphériques du moteur thermique.

Entretenir et contrôler les circuits électriques et électroniques embarqués.

Entretenir et contrôler les embrayages et transmissions.

Entretenir et contrôler les systèmes de freinage et les pneumatiques.

Contrôler les circuits hydrauliques et échanger les composants.

Compétences transversales de l'activité type

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	10/44

FICHE ACTIVITE TYPE N° 2

Assurer la remise en état et le dépannage des matériels parcs et jardins.

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

La finalité de l'activité type est de remettre en état de fonctionnement les matériels immobilisés suite à une panne ou une avarie. En fonction du type d'intervention consigné sur l'ordre de réparation, il prend en charge les matériels parcs et jardins ou les équipements et prépare le poste de travail. Il effectue la remise en état ou le remplacement des organes mécaniques, électriques, électroniques hydrauliques, des dispositifs de pilotage, de contrôle, d'asservissement, de confort et de sécurité. Le mécanicien possède des connaissances techniques et des savoir-faire qui lui permettent d'intervenir sur les différentes catégories de matériels parcs et jardins. Il effectue les vérifications nécessaires pour contrôler l'état d'usure des pièces, utilise des outillages basiques ou spécialisés, des appareils de contrôle pour effectuer des essais, des mesures permettant de localiser le dysfonctionnement et d'y remédier en effectuant des réglages, la réparation ou le remplacement des éléments. Il exploite la documentation technique et les manuels d'atelier. Il établit la liste des pièces, des fournitures à remplacer et transmet la commande. À l'issue des travaux, il en contrôle la conformité puis renseigne l'ordre de réparation en indiquant les éléments de gestion d'atelier et les anomalies constatées. Dans le cas d'un dépannage, à partir d'un pré diagnostic établi par le chef d'atelier ou un technicien, il prévoit les pièces et fournitures, les outillages nécessaires, se procure la documentation technique (manuel de réparation, schémas). Il effectue les différents contrôles, confirme le diagnostic. Il procède à la remise en état du matériel. Il vérifie le résultat obtenu et recherche l'origine de l'avarie pour conseiller l'utilisateur sur les suites éventuelles à engager.

Il utilise les matériels de levage et de calage (crics hydrauliques, grue d'atelier, cric rouleau, vérin de fosses, chandelles, palans, élingues,...), en s'assurant qu'ils sont adaptés aux situations et conformes à leurs utilisations. Les interventions sont réalisées seul en atelier ou en dépannages, mais aussi en équipe selon l'importance des travaux. Le professionnel prend en compte l'environnement de travail pour sa sécurité et celle de l'ensemble des personnes et des biens.

Il respecte les consignes de sécurité et la réglementation en vigueur de tri et d'élimination contrôlée des déchets, de récupération pour recyclage des hydrocarbures. Le travail implique de façon générale la position debout, il doit adapter ses positions pour atteindre les organes difficilement accessibles. Le port de charges lourdes est fréquent. Une bonne dextérité manuelle est nécessaire pour assurer la manipulation de pièces délicates. Le port d'EPI peut être imposé.

Il s'adapte à l'environnement professionnel du monde des espaces verts et forestiers. La saisonnalité des travaux (ex : la tonte des espaces verts,...) entraîne des pics d'activité, certaines interventions présentent un caractère d'urgence et le mécanicien doit adapter sa méthode de travail. Le travail impose des contacts avec les clients et les collègues avec lesquels il partage des outillages, des informations techniques, des expériences. Il communique avec le magasinier de l'entreprise chez qui il s'approvisionne et commande les pièces ; suite à un contact client, il informe le service commercial de l'entreprise des pistes de renouvellement ou d'acquisition d'un nouveau matériel.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Le(la) mécanicien(ne) doit posséder les permis de conduire qui correspondent aux véhicules qu'il utilise pour une intervention de dépannage et doit être titulaire d'une autorisation de conduite valide pour déplacer les matériels selon les recommandations de la CNAMTS. (Recommandation R372 m Catégorie 10 pour les matériels d'une puissance supérieur de 50 cv). Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les installations électriques (fixes, ou mobiles) hors tension, le mécanicien doit être habilité conformément à la norme UTE-C18510, lorsqu'il réalise une intervention sur des matériels et engins ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le professionnel doit être habilité conformément à la norme UTE-C18 550.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	11/44

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Remettre en état et dépanner les moteurs thermiques des matériels de parcs et jardins.

Remettre en état et dépanner les circuits et composants électriques et électroniques des matériels de parcs et jardins

Remettre en état et dépanner les organes de transmission et de freinage des matériels de parcs et jardins.

Remettre en état les organes et dépanner les circuits hydrauliques des matériels de parcs et jardins.

Réaliser la maintenance spécifique des matériels de parcs et jardins.

Compétences transversales de l'activité type

Mettre en œuvre des modes opératoires

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	12/44

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Prendre en charge un matériel pour réaliser les opérations d'entretien programmé

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un ordre de réparation établi et des prescriptions du constructeur, prendre en charge les différents types de matériels. Réaliser les opérations d'entretien programmé, de contrôle et de remplacement des lubrifiants des éléments d'usure (vidange, filtration, courroies d'accessoires, durites...) afin de maintenir le niveau de performance initial des matériels après une période d'utilisation déterminée. Mettre en conformité le matériel au regard des normes et réglementations en vigueur et signaler toute anomalie constatée à sa hiérarchie.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation, sous l'autorité de son responsable hiérarchique. Il intervient en atelier ou chez le client dans le cadre de prestations d'entretien programmé.

Il organise son poste de travail, utilise la documentation technique, les catalogues de pièces détachées, établit un bon de commande, s'approvisionne en pièces et consommables. Il effectue les opérations programmées et le remplacement des éléments d'usure en respectant les procédures établies par le constructeur.

Les horaires de travail pour cette activité sont généralement réguliers et fixés en fonction du type d'entreprise. Exceptionnellement des dépassements journaliers peuvent se produire en fonction de certaines périodes d'activité.

L'espace occupé par les matériels entraîne souvent l'exercice de cette activité dans des espaces ouverts sur l'extérieur ou directement en extérieur ce qui engendre une exposition aux conditions climatiques.

Après intervention, il restitue le matériel en fournissant les explications nécessaires sur les travaux effectués auprès de son chef d'atelier ou responsable hiérarchique. Il complète les documents de gestion d'atelier et renseigne les carnets d'entretien.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique le professionnel doit être habilité conformément à la norme UTE-C18550.

Critères de performance

Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées
L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués
Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés
Le mode opératoire de l'intervention est réalisé en respectant les consignes du constructeur
Les différents points de contrôle sont identifiés
Les différents points de réglages sont identifiés
Les valeurs de réglage sont conformes aux prescriptions du constructeur
Les anomalies détectables visuellement sont signalées
Les appareillages et les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle
Les équipements et les outillages d'atelier sont correctement utilisés, propres et rangés
Les temps alloués sont respectés
La réglementation en vigueur HQSE est respectée

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Vidanger, remplir, mettre à niveau le circuit de lubrification du moteur.

Vidanger, remplir, mettre à niveau l'huile d'un système hydraulique (direction, freinage, équipements de levage, translation, ...)

Vidanger, remplir, mettre à niveau le circuit de lubrification des transmissions, réducteurs

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	13/44

Vidanger, remplir, purger et mettre à niveau le circuit de refroidissement. (Contrôler l'étanchéité du circuit, l'état de propreté du radiateur, la température du moteur...)

Contrôler, nettoyer un système de refroidissement par air

Remplacer le filtre à huile en fonction du montage

Remplacer le (les) élément(s) de filtre à air en fonction du type de montage

Remplacer le filtre à gazole sur un moteur diesel et purger le circuit d'alimentation

Remplacer le filtre à carburant d'un moteur essence

Remplacer le (les) filtre(s) hydraulique(s)

Remplacer un élément de filtration d'air d'habitacle

Déterminer le degré d'usure des canalisations souples et rigides

Contrôler les fonctions de signalisation, d'éclairage des engins et matériels

Contrôler et remplacer les lampes du système d'éclairage (feux de position, croisement, projecteur de travail,...), contrôler et remplacer les dispositifs réfléchissants, contrôler l'avertisseur sonore

Contrôler les fonctions de visibilité des matériels (système d'essuyage, de lave glace..)

Contrôler le fonctionnement des dispositifs de désenneigement

Contrôler et régler la tension de la (des) courroie(s) accessoires.

Contrôler l'état et la pression des pneumatiques

Graisser et contrôler l'état et les jeux des roulements articulations, rotules de la liaison au sol et des trains roulants

Contrôler les équipements de levage, de production des matériels

Contrôler l'état la fixation des appareils de levage, des équipements de production des matériels

Graisser les articulations des appareils de levage, des équipements de production des matériels

Mettre en œuvre les procédures de réinitialisation des afficheurs de maintenance

Organiser les interventions de révision périodique des engins et des matériels.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour les contrôles et le remplacement des éléments lors d'un entretien périodique programmé pour un matériel.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant l'ordre de réparation) ou à l'oral de l'intervention.

Contrôler la conformité à l'issue des travaux (signaler les anomalies constatées lors de l'intervention : fuites éventuelles, jeu anormal, fissures sur le châssis....)

Préparer la livraison du matériel et sa restitution au client.

Connaissances sur les caractéristiques et les spécificités des matériels et équipements

Connaissances sur la cinématique des engins et matériels

Connaissances des procédures de prise en charge d'un matériel (interpréter les indications, les consignes d'un ordre de réparation, effectuer un compte rendu d'intervention)

Connaissance sur les vérifications et les opérations préconisées par le constructeur, dans le cadre des entretiens programmés des engins et des matériels

Connaissances sur les caractéristiques des produits utilisés (classifications, normalisation, type et qualité)

Connaissances sur l'utilisation des outils, des équipements et des appareils d'atelier

Connaissances sur la lecture et l'interprétation des procédures d'entretien et des documents techniques

Connaissances sur les caractéristiques techniques et les spécificités des systèmes d'alimentation diesel et essence

Connaissances sur les caractéristiques techniques et les spécificités des systèmes de filtration, alimentation en air

Connaissances sur les caractéristiques techniques et les spécificités des systèmes de refroidissement des moteurs (eau, par air)

Connaissances sur les caractéristiques techniques et les spécificités des systèmes de lubrification des organes de la chaîne cinématique (par barbotage, sous pression, graissage intégral...)

Connaissances sur les caractéristiques techniques des fluides hydrauliques, les consignes de propreté

Connaissances sur les règles de sécurité à appliquer lors d'une intervention sur un circuit hydraulique

Connaissances sur les précautions à respecter lors d'interventions sur des circuits de fluides à température et à pression élevée

Connaissances sur les procédures de calage de mise en sécurité des équipements lors d'une intervention sur les matériels

Connaissances sur les consignes de sécurité (absence de lubrifiant, produits gras ou carburant au sol, évacuation des gaz d'échappement, limitation des bruits ...).

Connaissances sur les consignes et la réglementation en matière d'élimination des déchets (pneumatiques, batteries, filtres, joints,...) et récupération des hydrocarbures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	14/44

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano- soudées.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de l'ordre de réparation renseigné, des prescriptions du constructeur mises à disposition et des instructions du fabricant des équipements, réaliser les supports et / ou l'adaptation mécanique pour les fixations d'équipement ou d'accessoires.

Au cours des travaux de réparation des matériels, le mécanicien est amené à réaliser des opérations d'ajustage et de tôlerie soudure pour modifier des éléments de tôlerie, des éléments mécano soudés. Rénover des pièces d'usure des équipements, restituer après travaux le matériel conforme aux prescriptions constructeur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous l'autorité de son hiérarchique, il effectue des réparations ou l'adaptation d'assemblage vissé ou de pièces mécano soudées qui sont ou devront être montés sur les matériels et les équipements.

Pour cela, le professionnel met en œuvre selon les cas de figure, différents moyens techniques qui vont de l'utilisation de l'outillage manuel classique (tas, marteau, burin, limes, scie ...), à l'outillage portatif (meuleuse, perceuse, scie sauteuses, ponceuses,...).

Il utilise des outillages de métrologie (pied à coulisse, mètre à ruban, réglet, équerre, micromètre,...) ainsi que des matériels du type poste oxyacétylénique, oxycoupeur, poste à souder à l'arc SAE, MAG, tronçonneuses, cisaille, touret ... pour confectionner une pièce mécano-soudée.

Il maîtrise les techniques de base de la mécanique générale (limage, perçage, taraudage, filetage,...), pour confectionner une pièce par assemblage vissé. Il réalise les opérations en utilisant la documentation fournie (plan, notice de montage, documentation technique...) afin d'être en conformité avec les préconisations du constructeur et les obligations réglementaires.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le professionnel doit être habilité conformément à la norme UTE-C18550.

Critères de performance

Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées

Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés

La mise en œuvre et la maîtrise des procédures de mécanique générales sont démontrées

La mise en œuvre et la maîtrise des procédures de soudure sont démontrées

Le mode opératoire de l'intervention est réalisé en respectant les consignes

Les différents points de contrôle sont identifiés

Les différents points de réglages sont identifiés

Les anomalies détectables visuellement sont signalées

L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués

La documentation technique, les plans, les schémas mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle

Les équipements et les outillages d'atelier sont correctement utilisés, propres et rangés

Les temps alloués sont respectés

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Réaliser une pièce, un support, un ensemble mécano soudé en utilisant les procédés d'ajustage et de tôlerie soudure

Réaliser une pièce, un support, un ensemble mécanique démontable en utilisant les procédés d'ajustage de perçage, taraudage et de tôlerie soudure.

Effectuer la réparation d'un filetage.

Effectuer l'extraction d'un goujon cassé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	15/44

Ordonnancer les opérations pour réaliser la réparation d'un assemblage de pièces mécaniques démontables

Ordonnancer les opérations pour réaliser la réparation d'une pièce mécano soudée

Ordonnancer les opérations pour réaliser une pièce mécano soudée et l'adapter sur un matériel ou un équipement agroalimentaire ou de production.

Ordonnancer les opérations pour réaliser un outillage spécifique (pour accomplir une intervention de réparation ou de réglage sur un matériel)

Ordonnancer les opérations pour réaliser l'extraction d'un goujon cassé, la réparation d'un filetage.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant l'ordre de réparation) ou à l'oral de l'intervention.

Connaissances sur :

Les obligations légales du réparateur

La réglementation liée au code de la route

Les caractéristiques techniques et les spécificités des équipements adaptables sur les matériels

La normalisation des aciers : notion de base (trempe, revenu)

L'interprétation et décodage des vues d'un plan en géométral ou en perspective isométrique.

La lecture et l'interprétation d'un descriptif de modes opératoires

La méthodologie d'utilisation des appareils de mesure de métrologie (pied à coulisse, palmer, jauge de profondeur...)

Les techniques de l'ajustage (les différents types de lime et leur utilisation, contrôle de planéité et d'équerrage,...)

Les méthodes de traçage et de pointage (l'utilisation du marbre, du trusquin, du vé, de l'équerre,...)

Les méthodes de perçage, différents types de forets et leur affûtage en fonction des matériaux à percer, des travaux à réaliser (vitesse de coupe, angles et méthodes d'affûtage...).

Les méthodes de sciage, les différents modèles de scie à métaux appropriés en fonction des matériaux et des épaisseurs et leur utilisation

La normalisation de la visserie et des pas de filetage

Les différents types de tarauds, de filières et leurs méthodes d'utilisation (désignation, filetages, pas, calcul du diamètre de perçage, porte-filière, filières à peigne et à guide de lubrification, entretien...)

Les différentes techniques de réparation d'un filetage

Les techniques pour l'extraction d'un goujon cassé, d'une vis traversante ou borgne

L'utilisation de l'outillage portatif d'atelier (meuleuse, perceuse, scie sauteuse, ponceuse, touret, lapidaire, perceuse à colonne, tronçonneuse,...)

L'utilisation d'un poste oxyacétylénique : les techniques de soudure avec métal d'apport, par soudo-brasage sur différents supports et épaisseurs.

L'utilisation d'un poste à souder du type SAEE, MAG, d'effectuer des soudures sur des pièces en acier (bout à bout à plat mono passe, bout à bout à plat multi passes, bout à bout à la verticale, en angle à plat, en angle en vertical...)

La maîtrise des différents procédés de découpage des aciers (chalumeau oxycoupeur, découpe plasma,.....)

Les risques liés à l'utilisation d'outils de coupe ou d'abrasion : danger des limes mal emmanchées, des projections d'abrasifs, de métaux, de copeaux brûlants ou coupants, des bavures, des vêtements flottants, réglage des protections de tablettes ou de carter des tourets à meuler...

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	16/44

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Manœuvrer les matériels en sécurité.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de l'ordre de réparation renseigné, dans le cadre d'interventions programmées ou non, effectuer les opérations de déplacement du matériel dans le respect des recommandations et procédures en vigueur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous l'autorité de son hiérarchique, le professionnel effectue la conduite des matériels et il réalise les manœuvres nécessaires pour amener ou évacuer le matériel de son poste de travail en étant conforme aux recommandations en vigueur et procédures établies.

Il est en mesure de réaliser les manœuvres nécessaires sur les matériels pour effectuer les essais après une réparation.

Critères de performance

La signalisation et la réglementation du code de la route sont respectées.

Les devoirs et responsabilités du conducteur sont identifiés.

Les principaux organes, les équipements des matériels et les principes de fonctionnement sont identifiés.

Les précautions nécessaires de sécurité lors de l'arrêt (normal ou pour entretien) du matériel sont prises.

Les procédures établies par le constructeur pour la mise en route des matériels en toute sécurité sont appliquées.

Les risques inhérents au fonctionnement des matériels (mécaniques, hydraulique, électriques...) sont identifiés.

Le matériel est déplacé en toute sécurité dans l'enceinte de l'entreprise.

La réglementation en vigueur HQSE est respectée.

L'utilisation des E.P.I est appropriée à la situation

Le temps alloué a été respecté

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Contrôler visuellement l'état du matériel (pneumatiques, flexible, fuite éventuelle)

Vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité

Circuler avec maîtrise sur différents sols, dans différentes conditions de pente, en virage, en marche AV, AR

Respecter les règles et panneaux de circulation

Adapter sa conduite aux conditions de circulation

Manœuvrer les engins en sécurité, en respectant les limitations de vitesse

Effectuer les opérations de fin de poste

Exploiter les informations fournies par le carnet d'entretien

Effectuer le chargement/déchargement sur porte engins

Prendre en compte la réglementation en vigueur (HQSE)

Ordonnancer les opérations à réaliser pour effectuer les contrôles préliminaires avant la mise en route d'un matériel
Ordonnancer les opérations à réaliser pour effectuer le déplacement, l'arrêt, la mise en stationnement d'un matériel

Ordonnancer les opérations à réaliser pour effectuer le chargement /déchargement d'un matériel sur un porte engins.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant l'ordre de réparation) ou à l'oral de l'intervention.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	17/44

Connaissance sur :

Des procédures de mise en route et l'arrêt des matériels

L'identification de la symbolisation des tableaux de bord des machines

Le rôle de chaque manette du poste de conduite

L'identification commerciale et technique des matériels

Les procédures de déplacement des différents types de matériels

Le code de la route et de la signalisation

Les procédures de manœuvre des engins

L'interprétation des plaques de charges

Les informations fournies par le carnet d'entretien

La procédure de chargement/déchargement d'un matériel d'un porte engins

La réglementation en vigueur (HQSE)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	18/44

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Contrôler, remplacer, régler les équipements périphériques du moteur thermique.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de l'ordre de réparation renseigné et d'un diagnostic établi, réparer les systèmes d'alimentation en carburant, remplacer les organes du circuit de charge de démarrage et de pré post chauffage. Contrôler, échanger et régler les éléments des circuits de refroidissement, procéder au contrôle des éléments du circuit de lubrification moteur, en assurer le remplacement ou la réparation.

Contrôler, remplacer, régler les courroies d'entraînement des organes auxiliaires.

Contrôler, remplacer les éléments de l'alimentation en air et de suralimentation

Contrôler et remettre en état les éléments de la ligne d'échappement.

Fournir les explications nécessaires sur les travaux effectués et les éventuelles remarques.

Restituer après travaux le matériel conforme aux prescriptions constructeur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation

Il intervient sur les matériels sous l'autorité d'un hiérarchique.

Le professionnel intervient dans le cadre d'échanges ponctuels d'éléments des différents circuits : de refroidissement par eau ou par air suite à une anomalie (radiateurs, durites, pompes à eau, soufflante,...), de lubrification suite à une défaillance de la pression d'huile. Il effectue un contrôle de la pression et de l'étanchéité externe du moteur, il réalise le remplacement ou la réparation des éléments (refroidisseurs d'huile, pompes à huile, contacteurs pression d'huile, joint de carter, cache-culbuteurs....), ainsi que des éléments de la suralimentation (turbocompresseur, intercooler, conduits..) et de l'échappement.

Il effectue le remplacement et le réglage des courroies d'entraînement des auxiliaires (pompes à eau, compresseurs, compresseurs de climatisation, pompes d'alimentation gasoil, alternateur...), remplace les organes du circuit de charge de démarrage et de pré post chauffage.

Ces réparations se font à partir d'un diagnostic établi et consistent à remplacer les éléments défectueux ou usés. Il limite son intervention aux systèmes pour lesquels il est outillé et documenté.

Il organise son poste de travail, s'approvisionne en consommables et effectue les opérations de remplacement en respectant les procédures constructeur.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le professionnel doit être habilité conformément à la norme UTE-C18550.

Critères de performance

Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées

L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués

Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés

Le mode opératoire de l'intervention est réalisé en respectant les consignes du constructeur

Les différents points de contrôle sont identifiés de façon pertinente

Les différents points de réglages sont identifiés

Les réglages effectués sont conformes aux prescriptions du constructeur

Les anomalies détectables visuellement sont signalées

Les appareillages et les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle

Les équipements et les outillages d'atelier sont correctement utilisés, propres et rangés

Les temps alloués sont respectés

La réglementation en vigueur HQSE est respectée

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	19/44

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Vérifier et remettre en état une ligne d'échappement
Contrôler l'étanchéité, le centrage de la ligne et déterminer les éléments à remplacer
Contrôler et remplacer les éléments du circuit d'alimentation en air
Contrôler et remplacer les éléments du circuit de suralimentation des moteurs
Contrôler et remplacer un démarreur, un alternateur
Contrôler et remplacer les éléments électriques du circuit pré post chauffage
Contrôler, remplacer et régler les courroies d'entraînement des organes auxiliaires
Contrôler et remplacer les éléments du circuit de lubrification des moteurs diesel et essence.
Contrôler l'étanchéité externe du moteur et remplacer les joints défectueux (joints de cache culbuteurs...)

Ordonnancer les opérations à réaliser pour le contrôle et le remplacement des éléments de l'alimentation en carburant des moteurs essence et diesel.

Ordonnancer les opérations pour intervenir sur le circuit de refroidissement et de lubrification.

Ordonnancer les opérations pour réaliser le remplacement et le réglage des courroies d'entraînement des organes auxiliaires.

Ordonnancer les opérations de contrôle, de remplacement d'une machine tournante (démarreur ou alternateur)

Ordonnancer les opérations à réaliser pour le contrôle et le remplacement des éléments de la suralimentation (turbocompresseur, échangeurs air-air, eau-air, conduit d'alimentation.....)

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant l'ordre de réparation) ou à l'oral de l'intervention.

Connaissances sur :

Les obligations légales du réparateur

Les précautions liées aux interventions sur le groupe motopropulseur (risques de brûlures au contact des pièces, des circuits sous pression et les dangers des ventilateurs, des courroies, des fils haute tension débranchés, ...) et les précautions liées aux interventions sur les circuits électriques du moteur (fragilité et entretien des appareils, risques de courts-circuits, sensibilité des circuits électroniques, respect des couples de serrage)

L'environnement de travail : veiller à l'absence de flaques d'huile au sol, à l'évacuation des gaz d'échappement, à la réduction des bruits, à l'élimination et au recyclage des déchets (emballage, filtres, joints, batterie, pièces usagées,...) ainsi qu'à la récupération des hydrocarbures.

L'utilisation des matériels de levage et de calage (crics hydrauliques, grue d'atelier, crics rouleurs, vérin de fosses, chandelles, palans, élingues,...), en s'assurant qu'ils sont adaptés aux situations et conformes à leurs utilisations et que les règles de sécurité sont respectées.

Les caractéristiques techniques et les spécificités des circuits de refroidissement (liquide de refroidissement, radiateur, pompe à eau, thermostat double effet, soupape de régulation de pression, vase d'expansion, moto ventilateurs, viscocoupleurs, coupleurs pilotés, sondes et indicateurs de température, de niveau...)

Les méthodes de démontage et de remontage d'éléments, de contrôle, de remplissage et de purge du liquide de refroidissement, de vérification de l'étanchéité de l'ensemble.

Les caractéristiques techniques et les spécificités des systèmes d'alimentation diesel et essence

Les caractéristiques techniques et les spécificités des connectiques électriques

Les caractéristiques des équipements électriques des circuits de démarrage et de charge

Les caractéristiques techniques et les spécificités des courroies d'entraînement des organes auxiliaires

Les caractéristiques des organes électriques du circuit pré post chauffage

Les caractéristiques des éléments du système de suralimentation

Les caractéristiques des éléments du circuit de lubrification des moteurs diesel et essence

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	20/44

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Entretien et contrôler les circuits électriques et électroniques embarqués.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de l'ordre de réparation renseigné et d'un diagnostic établi, remettre en état les systèmes électriques qui équipent les matériels : les éléments d'éclairage, de signalisation et de visibilité d'habitacle ainsi que ceux qui sont liés au conditionnement de l'air.

Effectuer l'entretien, contrôler la capacité de la batterie en utilisant le matériel spécifique, procéder à une charge de la batterie en respectant les procédures.

Réaliser le montage et le branchement des accessoires (feu travail supplémentaire, gyrophares..). Fournir les explications nécessaires sur les travaux effectués et les éventuelles remarques et restituer après travaux le matériel conforme aux prescriptions constructeur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation. Il intervient sur les matériels sous l'autorité d'un hiérarchique. Dans le cadre d'opérations d'entretien et de contrôles des circuits électriques et électroniques, il effectue l'échange ponctuel d'éléments de la signalisation, de l'éclairage, de la visibilité, de la ventilation habitacle après un diagnostic supervisé par son chef d'atelier ou le technicien. Il effectue l'entretien, les contrôles de la batterie, assure la mise en charge de la batterie en respectant les procédures et consignes de sécurité.

Il effectue les contrôles et remise en état de fonctionnalités de la prise de remorque et de son circuit électrique.

Il organise son poste de travail, s'approvisionne en pièces, en consommables et réalise les opérations de remplacement des éléments défectueux en respectant les procédures du constructeur.

Il réalise les opérations nécessaires au montage des accessoires tels que mentionnés sur les notices de montage des accessoires en respectant les prescriptions du constructeur et les obligations réglementaires.

Ces interventions s'effectuent :

Sans que les paramètres du ou des réseaux embarqués soient modifiés.

Sans que le matériel ne subisse aucune modification notable au sens du code de la route.

Il renseigne l'ordre de réparation et limite son intervention aux systèmes pour lesquels il est outillé et documenté.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le professionnel doit être habilité conformément à la norme UTE-C18550.

Critères de performance

Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées

L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués

Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés

Le mode opératoire de l'intervention est réalisé en respectant les consignes du constructeur

Les différents points de contrôle sont identifiés de façon pertinente.

Les différents points de réglages sont identifiés.

Les réglages effectués sont conformes aux prescriptions du constructeur

Les anomalies détectables visuellement sont signalées.

Les appareillages et les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle.

Les équipements et les outillages d'atelier sont correctement utilisés, propres et rangés

Les temps alloués sont respectés

La réglementation en vigueur HQSE est respectée

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	21/44

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Contrôler et remplacer un feu de signalisation
Contrôler, réparer le circuit électrique d'une prise de remorque
Contrôler, remplacer les éléments des indicateurs de direction
Contrôler, remplacer et régler un optique d'éclairage
Contrôler, remplacer les éléments de l'avertisseur sonore
Contrôler, remplacer les éléments des circuits de dégivrage et désembuage
Remplacer un aérotherme, un évaporateur, des commandes de régulation de chauffage
Contrôler et remplacer une batterie
Contrôler et remplacer un moteur d'essuie-glace
Contrôler et remplacer un mécanisme d'essuie-glace
Contrôler et remplacer une pompe lave-glace
Poser des accessoires électriques additionnels

Planifier les opérations à réaliser pour le remplacement de pièces des systèmes d'essuyage de signalisation de visibilité et de chauffage des matériels.
Ordonnancer les opérations à réaliser pour réaliser la pose d'un accessoire sur un matériel

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant l'ordre de réparation) ou à l'oral de l'intervention
Expliquer par oral les fonctionnalités de l'accessoire posé

Connaissances sur :

Les obligations légales du réparateur
Les caractéristiques des grandeurs électriques
Les méthodes de localisation et d'identification sur un schéma électrique simple, des composants et des symboles utilisés (fusibles, codification des fils électriques, point de connexion des masses, identification des alimentations....)
Les méthodes d'utilisation des matériels de mesures électriques (multimètre, pince ampèremétrique...) et l'interprétation des valeurs lues, à partir de valeurs de référence
L'utilisation des manuels d'atelier et de recherche des informations nécessaires (positionnement des boîtes de fusibles, des relais, passage des faisceaux....)
Le fonctionnement d'un système essuie vitres
Le fonctionnement d'un système de ventilation habitacle
Le fonctionnement des circuits de signalisation et d'éclairage du matériel.
Le circuit électrique d'une prise de remorque montée sur un matériel.
Les procédures de mise en charge d'une (des) batterie(s) en utilisant le matériel spécifique
Les procédures de remplacement de batterie
Les consignes d'hygiène, de sécurité et de la législation relative. (Consignes à respecter en cas d'accident avec de l'acide, risques de courts-circuits lors du branchement des connexions électriques, tri sélectif et recyclage des batteries usagées)
Les caractéristiques techniques et les spécificités des lampes (puissance d'éclairage, types...)
Le fonctionnement des relais de puissance électromagnétiques
Les précautions liées aux éléments d'éclairage et de signalisation (risques de courts-circuits, de coupure des faisceaux au passage des tôles, du châssis, calibrage des fusibles, isolation des connectiques...)
La législation en vigueur sur les feux additionnels, (feux de travail, gyrophare..., l'homologation des produits).
La législation en vigueur sur les équipements de levage et de remorquage
Les fonctionnalités mécaniques et électriques des systèmes optionnellement adaptés

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	22/44

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Entretien et contrôler les embrayages et transmissions.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de l'ordre de réparation renseigné, effectuer le contrôle, l'entretien et les réglages des organes de transmission mécaniques et hydrauliques et des circuits de commande (mécanique, hydraulique, électrique) en fonction des données constructeurs.

Procéder à l'entretien, aux contrôles et réglages des liaisons au sol et des trains de roulement (chenilles).

Fournir les explications nécessaires sur les travaux effectués et les éventuelles remarques.

Restituer après travaux le matériel conforme aux prescriptions constructeur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation. Il intervient sur les matériels sous l'autorité d'un hiérarchique.

Le professionnel intervient en atelier dans le cadre de prestations programmées périodiquement et regroupant des interventions d'entretien et de maintenance des organes de la chaîne cinématique suivants : les embrayages, les transmissions, les ponts, et les trains de roulements. Il limite son intervention au système pour lequel il est outillé et documenté.

Il organise son poste de travail, s'approvisionne en consommables et effectue les opérations d'entretien, de contrôle et de réglages en respectant les procédures du constructeur.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le professionnel doit être habilité conformément à la norme UTE-C18550.

Critères de performance

Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées

L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués

Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés

Le mode opératoire de l'intervention est réalisé en respectant les consignes du constructeur

Les différents points de contrôle sont identifiés de façon pertinente.

Les différents points de réglages sont identifiés.

Les réglages effectués sont conformes aux prescriptions du constructeur

Les anomalies détectables visuellement sont signalées.

Les appareillages et les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle.

Les équipements et les outillages d'atelier sont correctement utilisés, propres et rangés

Les temps alloués sont respectés

La réglementation en vigueur HQSE est respectée

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Contrôler régler l'embrayage (contrôle de la garde, course de la pédale...)

Vérification des boîtes de vitesses mécaniques, hydrauliques, un pont AV / AR, une réduction finale (les prescriptions de maintenance, les réglages à réaliser et à contrôler)

Contrôler et entretenir un arbre de transmission (équilibrage, paliers, croisillons de cardan, joint homocinétique, flector...).

Contrôler les différents niveaux suivant les préconisations du constructeur

Contrôler, régler un train de roulement

Contrôler et remplacer les rotules, paliers

Contrôler les pivots, les fusées

Contrôler et remplacer une rotule axiale de direction

Procéder aux mesures et réglages des différents angles des trains roulants

Contrôler et réparer les circuits d'asservissement du tracteur (blocage de différentiel, prise de force...)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	23/44

Ordonnancer les opérations pour réaliser le remplacement et le réglage des embrayages d'un matériel
 Ordonnancer les opérations à réaliser pour le remplacement des éléments de la transmission
 Ordonnancer les opérations à réaliser pour la réparation d'un cardan transmission
 Ordonnancer les opérations à réaliser pour la réparation d'une réduction finale de roue
 Ordonnancer les opérations à réaliser pour la réparation d'une prise de force
 Ordonnancer les opérations à réaliser pour la réparation d'un pont avant
 Ordonnancer les opérations à réaliser pour le remplacement des éléments de liaison de la direction et le réglage de la géométrie du train avant.
 Ordonnancer les opérations à réaliser pour la réparation d'un train de roulement

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant l'ordre de réparation) ou à l'oral de l'intervention

Connaissances sur :

Les obligations du réparateur

Les caractéristiques techniques et l'identification des matériels

Les méthodes d'utilisation des documentations d'atelier (manuels constructeur et revues techniques), des catalogues de pièces de rechange

Les caractéristiques techniques et les spécificités des embrayages (embrayage à sec monodisque, bi-disques, multidisque immergé.)

Les caractéristiques techniques et les spécificités des boîtes de vitesses mécaniques

Les caractéristiques techniques et les spécificités des boîtes de vitesses hydrauliques (full power shift)

Les caractéristiques techniques et les spécificités des transmissions hydrostatiques

Les caractéristiques techniques et les spécificités des ponts (chaîne cinématique, rapport de réduction, renvoi d'angle et couple conique, roulements, différentiel, pont à glissement limité...).

Les caractéristiques techniques et les spécificités d'un réducteur final (réducteur à deux pignons, train épicycloïdal...)

Les caractéristiques techniques et les spécificités d'une transmission de puissance (les prises de force arrière, avant ou ventrale, indépendante, proportionnelle ou semi proportionnelle à l'avancement)

Les caractéristiques, la normalisation des lubrifiants des différents organes de la chaîne cinématique des matériels

Les caractéristiques techniques et spécifiques des arbres, cardans de transmission

Les caractéristiques techniques et les spécificités d'un train de roulement (chenilles acier, en caoutchouc, système de tension, disposition des galères, des barbotins...)

Les caractéristiques techniques et les spécificités des ponts directionnels

Les caractéristiques techniques et les spécificités des systèmes de direction (mécanique, crémaillère, vis globique, vis sans fin, direction assistée totale ou partielle, direction hydrostatique...)

Les caractéristiques techniques et les spécificités des différents angles définissant la géométrie d'un matériel

L'utilisation des matériels de levage et de calage (crics hydrauliques, grue d'atelier, cric rouleuse, vérin de fosses, chandelles, palans, élingues,...) en s'assurant qu'ils sont adaptés aux situations et conformes à leurs utilisations.

Les consignes de sécurité et la réglementation en vigueur, de tri et d'élimination contrôlée des déchets, de récupération pour recyclage des hydrocarbures et des fluides frigorigènes

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	24/44

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Entretien et contrôler les systèmes de freinage et les pneumatiques.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de l'ordre de réparation renseigné, effectuer les contrôles, l'entretien, l'échange et les réglages des éléments du système de freinage.

Procéder à la dépose, montage des roues, réaliser les différents contrôles sur les pneumatiques, remplacer les pneumatiques en respectant les normes de sécurité.

Fournir les explications nécessaires sur les travaux effectués et les éventuelles remarques.

Restituer le matériel conforme après travaux, aux prescriptions constructeur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation. Il intervient sur les matériels sous l'autorité d'un hiérarchique.

Le professionnel intervient dans le cadre de réparations ponctuelles sur les organes de freinage et les canalisations. Ces réparations se font à partir d'un diagnostic établi et consistent à réparer les systèmes défectueux. Il limite son intervention au système pour lequel il est outillé et documenté.

Il organise son poste de travail, effectue les opérations d'entretien de contrôle des systèmes de freinage (frein à disques, multidisques immergés, freins à tambours) du circuit de freinage principal ou de stationnement. Il s'approvisionne en consommables, effectue les opérations de remplacement et de remise en état des éléments défectueux en suivant les procédures établies par le constructeur.

Il effectue la purge du circuit de freinage, contrôle l'étanchéité du circuit. Il effectue un essai pour contrôler l'efficacité du système de freinage.

Il procède à la dépose, montage des roues et effectue le remplacement des pneumatiques.

Il renseigne l'ordre de réparation, rend compte à son responsable hiérarchique ou son chef d'atelier des travaux effectués et fournit les éléments de facturation, de gestion des garanties.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le professionnel doit être habilité conformément à la norme UTE-C18550.

Critères de performance

Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées

L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués

Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés

La fiabilité de l'intervention est réalisée en respectant les consignes du constructeur

Les différents points de contrôle sont identifiés de façon pertinente.

Les différents points de réglages sont identifiés.

Les réglages effectués sont réussis et leur fiabilité est assurée.

Les anomalies détectables visuellement sont signalées.

Les appareillages et les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle.

Les équipements et les outillages d'atelier sont correctement utilisés, propres et rangés

Les temps alloués sont respectés

La réglementation en vigueur HQSE est respectée

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	25/44

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Contrôler l'état du liquide de frein en fonction de son % d'humidité (hydrophobe, l'hygroscopie, Vapor lock)
Contrôler l'état d'usure des pièces, en fonction des données et tolérances du constructeur.
Contrôler l'état d'usure des freins à disques immergés
Contrôler l'état d'usure des freins à disques secs (étriers, disques, plaquettes..)
Déposer et contrôler les tambours de frein
Dépoussiérer les freins à tambour avec équipements spécifiques
Vérifier l'état de la came de commande, du système de rattrapage automatique
Régler si nécessaire le jeu de fonctionnement
Mesurer le degré d'usure des garnitures de frein
Mesurer le degré d'usure et d'ovalisation des tambours
Remplacer les éléments d'usure d'un frein à tambour
Contrôler l'ensemble du circuit de freinage
Contrôler les tuyauteries souples et rigides de commande de frein
Contrôler le système de freinage de remorque (valve de remorque du tracteur, équipement de la remorque)
Contrôler le serrage des différentes pièces du système de freinage, en utilisant l'outillage spécifique
Contrôler les systèmes de freinage à commande mécanique
Contrôler les systèmes de freinage à commande hydraulique
Contrôler les systèmes de freinage à commande pneumatique
Déposer, reposer et serrer au couple une roue d'un matériel (visseuse pneumatique, clé dynamométrique..)

Ordonnancer les opérations pour réaliser les interventions et réglages sur les systèmes de freinage d'un matériel.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour le remplacement des pièces d'usure des systèmes de freinage
Ordonnancer les opérations à réaliser pour le remplacement du liquide hydraulique de frein et effectuer la purge du circuit de freinage.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour le remplacement d'une roue d'un matériel.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant l'ordre de réparation) ou à l'oral de l'intervention.

Connaissances sur :

Les obligations légales du réparateur.

La réglementation liée aux pièces de rechange du freinage.

Les caractéristiques techniques et les spécificités du système de freinage.

Les caractéristiques techniques et les spécificités des pneumatiques.

Le jumelage des roues des matériels

Le lestage des roues (gonflage à l'eau, montage d'une gueuse...)

La normalisation des liquides de frein (minéraux, synthétiques, silicones.)

Connaissance de la procédure pour effectuer un remplacement du liquide hydraulique de freins, purge du circuit de freinage.

Les règles d'hygiène, de sécurité et la législation relative aux dispositifs de freinage (amiante, état et corrosivité du liquide de frein, réglementation européenne sur les pièces de freinage...)

Les méthodes d'utilisation d'une fosse de visite et d'un vérin pneumatique pour caler et lever une charge, d'un pont élévateur et d'un cric hydraulique, chandelles pour caler et lever un matériel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	26/44

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Contrôler les circuits hydrauliques et échanger les composants.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de l'ordre de réparation renseigné et d'un diagnostic établi, procéder aux contrôles des éléments émetteurs, distributeurs, récepteurs, remplacer les organes défectueux des circuits hydrauliques en utilisant la documentation appropriée.

Effectuer des mesures de pression et les réglages sur les circuits et composants hydrauliques qui équipent les matériels.

Fournir les explications nécessaires sur les travaux effectués et les éventuelles remarques et restituer après travaux le matériel conforme aux prescriptions constructeur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation. Il intervient sur les matériels sous l'autorité d'un hiérarchique.

Le professionnel intervient dans le cadre de réparations ponctuelles sur des opérations de contrôle et d'échange des composants hydrauliques.

Il organise son poste de travail, s'approvisionne en consommables et effectue les opérations de remplacement et de remise en état des éléments défectueux en suivant les procédures établies par le constructeur. Il limite son intervention au système pour lequel il est outillé et documenté.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le professionnel doit être habilité conformément à la norme UTE-C18550.

Critères de performance

Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées

L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués

Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés

Le mode opératoire de l'intervention est réalisé en respectant les consignes du constructeur

Les différents points de contrôle sont identifiés de façon pertinente.

Les différents points de réglages sont identifiés.

Les réglages effectués sont conformes aux prescriptions du constructeur.

Les anomalies détectables visuellement sont signalées.

Les appareillages et les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle.

Les équipements et les outillages d'atelier sont correctement utilisés, propres et rangés

Les temps alloués sont respectés

La réglementation en vigueur HQSE est respectée

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	27/44

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Réaliser les interventions d'entretien des circuits hydrauliques
Remplacer le fluide hydraulique, échanger les filtres.
Contrôler le fonctionnement de l'équipement hydraulique
Contrôler et régler les pressions d'un circuit hydraulique suivant les préconisations du constructeur
Contrôler et échanger les composants d'un circuit hydraulique
Contrôler, remplacer les distributeurs hydrauliques
Contrôler, remplacer les vérins hydrauliques
Echanger les flexibles, tuyauteries et vérifier l'étanchéité des circuits
Mesurer le débit d'une pompe et la pression d'un circuit
Contrôler et régler les limiteurs de pression
Vérifier et régler le relevage hydraulique du tracteur
Vérifier et remplacer les organes des directions assistées
Vérifier et remplacer les organes d'une direction hydrostatique
Contrôler le fonctionnement du relevage EHR

Ordonnancer les opérations à réaliser pour effectuer le remplacement des organes (émetteurs, récepteurs, distributeurs) des systèmes hydrauliques des matériels.
Ordonnancer les opérations à réaliser pour réaliser le remplacement du liquide hydraulique.
Ordonnancer les opérations à réaliser pour réaliser le réglage du capteur de position de l'attelage trois points.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant l'ordre de réparation) ou à l'oral de l'intervention

Connaissances sur :

Les obligations du constructeur
Les techniques d'identification du matériel
Les commandes de pilotage du poste de conduite (manipulateur)
Les règles de sécurité à appliquer lors d'une intervention sur un circuit hydraulique
Les précautions à respecter lors d'interventions sur des circuits de fluides à température et à pression élevées.
Les procédures de calage de mise en sécurité des équipements lors d'une intervention sur les matériels.
Les caractéristiques techniques des fluides hydrauliques, les consignes de propreté
Les caractéristiques techniques et les spécificités des circuits hydrauliques des matériels.
Les caractéristiques techniques des organes hydrauliques
Les méthodes d'utilisation des documentations d'atelier (manuels constructeurs et revues techniques), des catalogues de pièces de rechange.
Les schémas hydrauliques du matériel (lecture et interprétation des symboles)
Les procédures de contrôle, détermination des paramètres d'usure des organes hydrauliques

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	28/44

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Remettre en état et dépanner les moteurs thermiques des matériels de parcs et jardins.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un ordre de réparation renseigné, effectuer les contrôles de pression, compressions, d'étanchéité des moteurs. A partir d'un diagnostic établi, réaliser en fonction du dysfonctionnement constaté une réparation partielle, la rénovation ou le remplacement des moteurs 4 Temps, 2 Temps, essence ou diesel des matériels de parcs et jardins.

Procéder aux contrôles, à l'échange, aux réglages des éléments mécaniques, (réglage du jeu aux soupapes,...).

Réaliser la mise en route, effectuer la mise au point et vérifier la conformité des réglages.

Fournir les explications nécessaires sur les travaux effectués et les éventuelles remarques.

Restituer après travaux le matériel conforme aux prescriptions constructeur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation. Il intervient sur les matériels parcs et jardins sous l'autorité d'un hiérarchique.

Le professionnel intervient dans le cadre de réparations ponctuelles en atelier, opérations de remise en état et de dépannage des moteurs thermiques essence et diesel des matériels parcs et jardins. Ces réparations se font à partir d'un diagnostic établi.

Il organise son poste de travail, s'approvisionne en pièces et consommables et effectue les opérations de remplacement et de remise en état des éléments défectueux ou usés. Il procède à tous les réglages nécessaires, en suivant les procédures établies par le constructeur.

Il limite son intervention au système pour lequel il est outillé et documenté.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique le professionnel doit être habilité conformément à la norme UTE-C18 550.

Critères de performance

Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées

Les différents contrôles et mesures sont effectués de façon pertinente et leur exploitation permet d'identifier la défaillance.

L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués

Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés

La fiabilité de l'intervention est réalisée en respectant les consignes du constructeur

Les différents points de contrôle sont identifiés de façon pertinente.

Les différents points de réglages sont identifiés.

Les réglages sont réussis et leur fiabilité est assurée.

Les anomalies détectables visuellement sont signalées.

Les appareillages et les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle.

Les équipements et les outillages d'atelier sont correctement utilisés, propres et rangés

Les temps alloués sont respectés

La réglementation en vigueur HQSE est respectée

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	29/44

Contrôler l'état de fonctionnement des moteurs 4 Temps ou 2 Temps essence ou diesel (prise des compressions, contrôle de l'étanchéité des cylindres, du carter, de la pression d'huile avec les appareillages adéquats, interprétation des résultats)
 Contrôler et remplacer une culasse ou son joint
 Contrôler et remplacer la distribution
 Contrôles et remplacer les éléments de l'enceinte thermique
 Contrôler et remplacer les éléments de l'attelage mobile
 Contrôler et remplacer un moteur thermique par échange standard
 Remettre en état et dépanner les circuits de refroidissement et de lubrification
 Remettre en état et dépanner les circuits d'alimentation d'air des moteurs atmosphériques et suralimentés.
 Contrôler et remettre en état les circuits d'injections BP / HP des moteurs diesel (pompe distributrice, common-rail).
 Contrôler et remettre en état les moteurs essence 2 Temps ou 4 Temps (injection, allumage, carburation)
 Assurer le traitement des déchets et le recyclage des éléments usagés.

Ordonnancer les opérations pour le contrôle et le remplacement des éléments de la distribution, de la culasse et de l'attelage mobile d'un moteur thermique.
 Ordonnancer les opérations à réaliser pour réaliser la rénovation d'un moteur 2 Temps ou 4 Temps essence ou diesel équipant les différents matériels parcs et jardins.
 Ordonnancer les opérations à réaliser pour le remplacement d'un moteur thermique.
 Ordonnancer les opérations pour intervenir sur le circuit de refroidissement et de lubrification
 Ordonnancer les opérations à réaliser pour le contrôle et le remplacement des éléments de l'alimentation (en carburants, en air).
 Ordonnancer les opérations à réaliser pour le contrôle et le remplacement des éléments du circuit d'allumage, d'injection, de gestion moteur, carburation des moteurs essences 2 Temps ou 4 Temps.
 Ordonnancer les opérations pour intervenir sur le circuit de suralimentation.
 Ordonnancer les opérations pour intervenir sur les éléments d'échappement.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant l'ordre de réparation) ou à l'oral de l'intervention.

Connaissances sur :

Les obligations du constructeur

Les méthodes d'utilisation des documentations d'atelier (manuels constructeurs et revues techniques), des catalogues de pièces de rechange.

Les techniques de la mesure dimensionnelle appliquée aux moteurs

L'utilisation de l'outil de diagnostic préconisé par les constructeurs pour réaliser les contrôles (les paramètres d'entrée, de sortie et les grandeurs mesurables ou contrôlables : lecture des codes de défaut...)

Les caractéristiques techniques et les spécificités des moteurs essence et diesel : l'enceinte thermique, la transformation de l'énergie, la combustion, les cycles de fonctionnement 4 Temps, 2 Temps, la transformation de mouvement, l'attelage mobile, les prescriptions de maintenance et les réglages à réaliser...

Les caractéristiques techniques et les spécificités des systèmes d'alimentation en air atmosphérique : le remplissage, la filtration. La suralimentation : les différents systèmes, la régulation de la température de l'air. L'échappement : l'évacuation des gaz brûlés, le traitement des gaz d'échappement.

Les caractéristiques techniques et les spécificités des systèmes de la distribution : la transmission du mouvement, l'épure de distribution, les solutions technologiques (par courroies, pignons, chaînes...)

Les caractéristiques techniques et les spécificités des systèmes d'allumage, d'alimentation en carburant, d'injection

(Allumage : la transformation d'énergie, les différentes solutions technologiques. L'alimentation en carburant : le stockage, la filtration, l'alimentation, la liaison entre les composants. L'injection essence : l'injection indirecte et directe, la gestion de l'injection, paramètres pris en compte. L'injection diesel : différents types d'injection, la gestion de l'injection, paramètres pris en compte. La carburation : carburateurs à boisseau, à membrane...)

Les caractéristiques techniques et les spécificités des circuits de refroidissement et de lubrification

Les symptômes extérieurs d'un moteur usagé (fuites externes, couleur des fumées, consommation d'huile, bruits caractéristiques, mauvais démarrage, instabilités de fonctionnement...) et les conséquences d'un mauvais jeu aux soupapes.

Les processus de traitement des déchets et le recyclage des éléments usagés.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	30/44

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 10

Remettre en état et dépanner les circuits et composants électriques et électroniques des matériels de parcs et jardins

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de l'ordre de réparation renseigné et d'un diagnostic établi, remettre en état les systèmes électriques et électroniques qui équipent les matériels de parcs et jardins (les tracteurs, les microtracteur, les transporteurs, les quad agricoles,...): les circuits d'éclairage, de signalisation, de visibilité d'habitacle, les circuits de charge, démarrage, pré post chauffage, refroidissement et conditionnement de l'air (circuit de ventilation habitacle...) ainsi que les circuits de pilotage électromécaniques, les électrovannes de commandes électriques des circuits hydrauliques.

Réaliser l'entretien, la réparation des machines portatives électriques d'entretien d'espaces verts (désherbeuses, coupe-bordures). Réaliser l'entretien et la réparation des groupes électrogènes. Fournir les explications nécessaires sur les travaux effectués et les éventuelles remarques. Restituer après travaux le matériel conforme aux prescriptions constructeur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation. Il intervient sur les matériels de parcs et jardins sous l'autorité d'un hiérarchique.

Le professionnel intervient dans le cadre de réparations ponctuelles en atelier ou sur l'exploitation du client, il procède à la remise en état des organes et du dépannage des circuits électriques et électroniques des matériels de parcs et jardins. Ces réparations se font à partir d'un diagnostic établi.

Il organise son poste de travail, s'approvisionne en pièces et consommables et effectue les opérations de remplacement et de remise en état des éléments défectueux ou usés. Il procède à tous les contrôles, réglages nécessaires, en suivant les procédures établies par le constructeur. Il limite son intervention au système pour lequel il est outillé et documenté.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les installations électriques (fixes, ou mobiles) hors tension, le mécanicien doit être habilité conformément à la norme UTE-C18510, lorsqu'il réalise une intervention sur des matériels et engins ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le professionnel doit être habilité conformément à la norme UTE-C18 550.

Critères de performance

Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées

Les différents contrôles et mesures sont effectués de façon pertinente et leur exploitation permet d'identifier la défaillance.

L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués

Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés

La fiabilité de l'intervention est réalisée en respectant les consignes du constructeur

Les différents points de contrôle sont identifiés de façon pertinente.

Les différents points de réglages sont identifiés.

Les réglages sont réussis et leur fiabilité est assurée.

Les anomalies détectables visuellement sont signalées.

Les appareillages et les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle.

Les équipements et les outillages d'atelier sont correctement utilisés, propres et rangés

Les temps alloués sont respectés

La réglementation en vigueur HQSE est respectée

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	31/44

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Contrôler et remettre en état le circuit, les composants électriques du système de démarrage
Contrôler et remettre en état le circuit, les composants électriques des différents systèmes de charge
Contrôler et remettre en état un matériel électrique portatif
Contrôler et remettre en état le système électrique du circuit pré post chauffage d'un moteur diesel
Contrôler et remettre en état le système électrique d'un circuit de refroidissement moteur
Contrôler et remettre en état le circuit, les composants électriques du système essuie-vitres.
Contrôler et remettre en état le circuit, les composants électriques du système de ventilation.
Contrôler et remettre en état le circuit, les composants électriques du système d'éclairage, signalisation.
Contrôler et remettre en état des systèmes spécifiques d'assistance, de sécurité,
Contrôler et remplacer les composants électriques des systèmes d'indication au tableau de bord (pression / manoccontact, refroidissement / thermo-contact, capteur pression, thermistance, ampèremètre, voyants, led..)
Contrôler et remplacer les composants électriques, électroniques des systèmes de relevage à commande électronique (contrôle d'effort, de patinage...)
Contrôler et remettre en état un groupe électrogène.
Assurer le traitement des déchets et le recyclage des éléments usagés

Ordonnancer les opérations pour contrôler et remplacer des éléments du circuit de charge
Ordonnancer les opérations pour contrôler et remplacer des éléments du circuit de démarrage
Ordonnancer les opérations pour contrôler et remplacer des éléments d'un matériel portatif électrique.
Ordonnancer les opérations pour contrôler et remplacer des éléments du circuit de pré post chauffage
Ordonnancer les opérations pour contrôler et remplacer des éléments des circuits de ventilation, visibilité, d'éclairage, signalisation
Ordonnancer les opérations pour contrôler et remplacer des éléments des systèmes d'indication au tableau de bord.
Ordonnancer les opérations à réaliser pour le contrôle et le remplacement des composants des systèmes de relevage à commande électronique (contrôle d'effort, de patinage..)

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant l'ordre de réparation) ou à l'oral de l'intervention

Connaissances sur Les obligations du constructeur Connaissances sur les caractéristiques des grandeurs électriques.
Connaissances sur les méthodes d'utilisation des matériels de mesure électrique (multimètre, pince ampèremétrique, appareillage spécifique...), interprétation des valeurs lues, à partir de valeurs de référence.
Connaissances sur l'utilisation des outils de diagnostic préconisés par les constructeurs pour réaliser les contrôles (les paramètres d'entrée, de sortie et les grandeurs mesurables ou contrôlables : lecture des codes de défaut...)
Connaissances sur l'utilisation des manuels d'atelier et de recherche des informations nécessaires
Connaissances techniques et spécificités des équipements électriques
Connaissance sur les caractéristiques et les phases de fonctionnement du système de démarrage
Connaissance sur les caractéristiques et les phases de fonctionnement des systèmes de charge
Connaissances sur les caractéristiques et les spécificités des moteurs électriques
Connaissances techniques et spécificités d'un système de pré post chauffage
Connaissances sur les caractéristiques et les phases de fonctionnement d'un système essuie-vitres, de ventilation habitacle, de signalisation et d'éclairage.
Connaissances du fonctionnement des relais de puissance électromagnétiques.
Connaissances sur le dispositif de relevage à régulations électro- hydrauliques
Connaissances sur le fonctionnement des électrovannes (en fonction des différentes applications ; thermo contact, coupure, commande hydraulique.....).
Connaissances techniques et spécificités des systèmes de confort, sécurité additionnelle
Connaissances techniques et spécificités des systèmes d'indication au tableau de bord
Connaissances techniques et spécificités des systèmes de relevage à commande électronique (contrôle d'effort, de patinage..)
Connaissances techniques et spécificités des groupes électrogènes.
Connaître les processus de traitement des déchets et le recyclage des éléments usagés.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	32/44

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 11

Remettre en état et dépanner les organes de transmission et de freinage des matériels de parcs et jardins.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de l'ordre de réparation renseigné et d'un diagnostic établi, remettre en état les organes des différents systèmes de transmission (par engrenage, chaîne, courroies, hydraulique...) des matériels de parcs et jardins.

Effectuer les contrôles, la réparation, les réglages des sous-ensembles (embrayages, variateurs, boîtes de vitesse mécanique, transmission hydrostatique, arbre de transmission, réduction finale, des trains de roulement...).

Réaliser les essais, valider la pertinence des réglages réalisés en fonction de l'environnement d'utilisation des matériels de parcs et jardins. Effectuer la remise en état des systèmes de freinage.

Fournir les explications nécessaires sur les travaux effectués et les éventuelles remarques.

Restituer après travaux le matériel conforme aux prescriptions constructeur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation. Il intervient sur les matériels de parcs et jardins sous l'autorité d'un hiérarchique.

Le professionnel intervient dans le cadre de réparations ponctuelles en atelier ou sur l'exploitation du client, de remise en état et de dépannage des sous-ensembles (embrayages, variateurs, boîtes de vitesse mécaniques, transmission hydrostatique, arbre de transmission, réduction finale, des trains de roulement, du système de freinage ...) des matériels de parcs et jardins. Ces réparations se font à partir d'un diagnostic établi.

Il organise son poste de travail, s'approvisionne en pièces et consommables et effectue les opérations de remplacement et de remise en état des éléments défectueux ou usés. Il procède à tous les réglages nécessaires, en suivant les procédures établies par le constructeur. Il limite son intervention au système pour lequel il est outillé et documenté.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le professionnel doit être habilité conformément à la norme UTE-C18 550.

Critères de performance

Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées

Les différents contrôles et mesures sont effectués de façon pertinente et leur exploitation permet d'identifier la défaillance.

L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués

Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés

La fiabilité de l'intervention est réalisée en respectant les consignes du constructeur

Les différents points de contrôle sont identifiés de façon pertinente.

Les différents points de réglages sont identifiés.

Les réglages sont réussis et leur fiabilité est assurée.

Les anomalies détectables visuellement sont signalées.

Les appareillages et les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle.

Les équipements et les outillages d'atelier sont correctement utilisés, propres et rangés

Les temps alloués sont respectés

La réglementation en vigueur HQSE est respectée

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Remettre en état et dépanner un embrayage (mono, multidisques secs, à bain d'huile...)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	33/44

Remettre en état et dépanner une boîte de vitesse mécanique
 Remettre en état et dépanner une boîte power shift
 Remettre en état et dépanner une transmission hydrostatique
 Remettre en état et dépanner les ponts AV et AR, les réductions finales
 Contrôler et réparer les circuits d'asservissement du tracteur (blocage de différentiel, embrayage de pont avant ...)
 Remettre en état une transmission par cardans.
 Remettre en état et dépanner une boîte de vitesses mécanique d'une tondeuse autotractée
 Remettre en état et remplacer les éléments d'un train de roulement par chenilles.
 Remettre en état et dépanner les organes d'un système de freinage à commande hydraulique, pneumatique, électrique, mécanique.
 Remettre en état et dépanner les organes pneumatiques d'un système d'assistance.
 Remettre en état et dépanner une prise de force
 Assurer le traitement des déchets et le recyclage des éléments usagés

Ordonnancer les opérations à réaliser pour réaliser les interventions et réglages sur les embrayages d'un matériel de parcs et jardins.
 Ordonnancer les opérations à réaliser pour effectuer les réparations et réglages sur les sous ensemble de la chaîne cinématique (embrayage, convertisseur, variateurs, boîtes de vitesse / mécanique / power shift / hydrostatique / pont moteur / réducteur final / train épicycloïdal)
 Ordonnancer les opérations à réaliser pour effectuer la réparation d'une boîte de vitesses mécanique d'une tondeuse autotractée.
 Ordonnancer les opérations pour réaliser les interventions et réglages sur un train roulant (barbotin, système de tension des chaînes acier ou en caoutchouc, les galets, roue tension...)
 Ordonnancer les opérations à réaliser pour une intervention sur les systèmes de freinage (freins à disques, multidisques immergé, freins à tambour....) principaux ou de stationnement.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant l'ordre de réparation) ou à l'oral de l'intervention

Connaissance sur :

Les obligations du constructeur
 Les techniques d'identification du matériel.
 Les méthodes d'utilisation des documentations d'atelier (manuels constructeur et revues techniques), des catalogues de pièces de rechange.
 Les procédures de calage de mise en sécurité des équipements sur les matériels
 Les caractéristiques techniques et les spécificités des embrayages
 Les caractéristiques techniques et les spécificités des boîtes de vitesses mécaniques.
 Les caractéristiques techniques et les spécificités de transmission par chaîne et courroie
 Les caractéristiques techniques et les spécificités des variateurs à masselottes, hydraulique.
 Les caractéristiques techniques et les spécificités des boîtes de vitesses mécaniques des tondeuses autotractées
 Les caractéristiques techniques et les spécificités des boîtes power shift (full / semi power shift)
 Les caractéristiques techniques et les spécificités d'une transmission hydrostatique.
 Les caractéristiques techniques et les spécificités des ponts (chaîne cinématique, rapport de réduction, renvoi d'angle et couple conique, roulements, différentiel, pont à glissement limité...)
 Les caractéristiques techniques et les spécificités d'un réducteur final (réducteur à deux pignons, train épicycloïdal...)
 Les caractéristiques techniques et les spécificités des transmissions par chenilles (type caoutchouté, chaîne d'acier)
 Les caractéristiques techniques et les spécificités d'une transmission de puissance (les prises de force)
 Les caractéristiques, la normalisation des lubrifiants des différents organes de la chaîne cinématique des matériels de parcs et jardins.
 Les caractéristiques techniques et les spécificités des matériels à 4 roues motrices, des ponts AV, AR (chaîne cinématique, rapport de réduction, renvoi d'angle et couple conique, roulements, différentiel...)
 Les caractéristiques techniques et les spécificités des systèmes de freinage des matériels parcs et jardins.
 Les caractéristiques techniques et les spécificités des systèmes de freinage des remorques
 Les processus de traitement des déchets et le recyclage des éléments usagés.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	34/44

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 12

Remettre en état les organes et dépanner les circuits hydrauliques des matériels de parcs et jardins.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de l'ordre de réparation renseigné et d'un diagnostic établi, remettre en état les systèmes hydrauliques : de puissance , d'assistance ou de commande qui équipent les matériels de parcs et jardins.

Effectuer le contrôle, la réparation ou le remplacement des éléments émetteurs, récepteurs, distributeurs, de régulation des circuits hydrauliques.

Fournir les explications nécessaires sur les travaux effectués et les éventuelles remarques.

Restituer après travaux le matériel conforme aux prescriptions constructeur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation. Il intervient sur les matériels de parcs et jardins sous l'autorité d'un hiérarchique.

Le professionnel intervient dans le cadre de réparations ponctuelles en atelier ou sur l'exploitation du client, de remise en état et de dépannage des circuits hydrauliques des matériels. Ces réparations se font à partir d'un diagnostic établi.

Il organise son poste de travail, s'approvisionne en pièces et consommables et effectue les opérations de remplacement et de remise en état des éléments défectueux ou usés. Il procède à tous les réglages nécessaires, en suivant les procédures établies par le constructeur. Il limite son intervention au système pour lequel il est outillé et documenté.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique le professionnel doit être habilité conformément à la norme UTE-C18 550.

Critères de performance

Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées

Les différents contrôles et mesures sont effectués de façon pertinente et leur exploitation permet d'identifier la défaillance.

L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués

Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés

La fiabilité de l'intervention est réalisée en respectant les consignes du constructeur

Les différents points de contrôle sont identifiés de façon pertinente.

Les différents points de réglages sont identifiés.

Les réglages sont réussis et leur fiabilité est assurée.

Les anomalies détectables visuellement sont signalées.

Les appareillages et les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle.

Les équipements et les outillages d'atelier sont correctement utilisés, propres et rangés

Les temps alloués sont respectés

La réglementation en vigueur HQSE est respectée

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	35/44

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Remettre en état et dépanner les circuits hydrauliques (relevage, équipement, amplificateur de traction, blocage du différentiel, embrayage pont avant, embrayage de PDF....) .

Remettre en état et dépanner une pompe et un moteur hydraulique.

Remettre en état et dépanner les composants hydrauliques, distributeur, vérin, etc...

Contrôler et régler les pressions d'un circuit hydraulique suivant les préconisations du constructeur.

Contrôler et échanger les composants d'un circuit hydraulique.

Contrôler, remplacer les distributeurs hydrauliques

Contrôler, remplacer les vérins hydrauliques

Echanger les flexibles, tuyauteries et vérifier l'étanchéité des circuits

Mesurer le débit d'une pompe et la pression d'un circuit

Contrôler et régler les limiteurs de pression

Contrôler et échanger les composants hydrauliques du relevage

Vérifier et régler le relevage du tracteur à commande mécanique, hydraulique, électronique.

Vérifier et remplacer les organes hydrauliques des directions assistées

Vérifier et remplacer les organes hydrauliques d'une direction hydrostatique

Contrôler le fonctionnement du relevage EHR

Ordonnancer les opérations à réaliser pour le remplacement du liquide hydraulique.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour le remplacement des organes (émetteurs, récepteurs, distributeurs) des systèmes hydrauliques des matériels de parcs et jardins.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour le réglage du capteur de position de l'attelage trois points.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour effectuer les réglages de pression, débit des circuits hydrauliques.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant l'ordre de réparation) ou à l'oral de l'intervention

Connaissance sur :

Les obligations du constructeur

Les techniques d'identification du matériel.

Les méthodes d'utilisation des documentations d'atelier (manuels constructeur et revues techniques), des catalogues de pièces de rechange

Les règles de sécurité à appliquer lors d'une intervention sur un circuit hydraulique.

Les précautions à respecter lors d'interventions sur des circuits de fluides à température et à pression élevées.

Les procédures de calage, de mise en sécurité des équipements lors d'une intervention sur les matériels.

Les caractéristiques techniques des fluides hydrauliques, les consignes de propreté

Les caractéristiques techniques et les spécificités des circuits hydrauliques des matériels de parcs et jardins.

Les caractéristiques techniques des organes hydrauliques (pompes, distributeurs, vérins, moteurs hydrauliques, flexibles, régulateur de débit, limiteur de pression, les diviseurs de débit, accumulateurs...)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	36/44

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 13

Réaliser la maintenance spécifique des matériels de parcs et jardins.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de l'ordre de réparation renseigné et d'un diagnostic établi, effectuer les entretiens spécifiques, les contrôles, la réparation des systèmes, des sous-ensembles des matériels de parcs et jardins.

Intervenir dans les différents domaines (mécanique, électrique, électronique, robotique, hydraulique).
Réaliser les essais, valider la pertinence des réglages réalisés en fonction de l'environnement d'utilisation des matériels de parcs et jardins.

Fournir les explications nécessaires sur les travaux effectués et les éventuelles remarques.

Restituer après travaux le matériel conforme aux prescriptions constructeur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation. Il intervient sur les matériels de parcs et jardins sous l'autorité d'un hiérarchique.

Le professionnel intervient dans le cadre de réparations ponctuelles en atelier ou sur l'exploitation du client, de remise en état et de dépannage sur les matériels de parcs et jardins. Ces réparations se font à partir d'un diagnostic établi.

Il organise son poste de travail, s'approvisionne en pièces et consommables et effectue les opérations de remplacement et de remise en état des éléments défectueux ou usés. Il procède à tous les réglages nécessaires, en suivant les procédures établies par le constructeur. Il limite son intervention au système pour lequel il est outillé et documenté.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique le professionnel doit être habilité conformément à la norme UTE-C18 550.

Critères de performance

Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées

Les différents contrôles et mesures sont effectués de façon pertinente et leur exploitation permet d'identifier la défaillance.

L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués

Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés

La fiabilité de l'intervention est réalisée en respectant les consignes du constructeur

Les différents points de contrôle sont identifiés de façon pertinente.

Les différents points de réglages sont identifiés.

Les réglages sont réussis et leur fiabilité est assurée.

Les anomalies détectables visuellement sont signalées.

Les appareillages et les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle.

Les équipements et les outillages d'atelier sont correctement utilisés, propres et rangés

Les temps alloués sont respectés

La réglementation en vigueur HQSE est respectée

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	37/44

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Effectuer la mise en route d'un matériel neuf
Préparer un matériel en vue de sa livraison
Effectuer l'affûtage des chaînes de tronçonneuse, des lames de tondeuses, des outils de coupe.
Effectuer la remise en état ou le remplacement d'une tête de file nylon d'une débroussailleuse.
Assurer l'attelage (liaison Tracteur-outils) correct des outils traînés, semi-portés, portés.
Remettre en état les organes et dépanner les systèmes des matériels de préparation des sols.
Remettre en état les organes et dépanner les systèmes des matériels d'épandage et de semis.
Remettre en état les organes et dépanner les systèmes des matériels de coupe des végétaux.
Remettre en état les organes et dépanner les systèmes des matériels de coupe et de taille des végétaux ligneux.
Remettre en état les organes et dépanner les systèmes des matériels de tonte des pelouses, des matériels de nettoyage des espaces verts.
Remettre en état les organes et dépanner les systèmes des matériels de manutention.
Assurer le traitement des déchets et le recyclage des éléments usagés.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant l'ordre de réparation) ou à l'oral de l'intervention

Connaissance sur :

Les obligations du constructeur

Les caractéristiques techniques des chaînes de tronçonneuse des méthodes d'affûtage.

Les caractéristiques techniques des lames de tondeuses des méthodes d'affûtage (l'équilibrage, la rectitude)

Les caractéristiques techniques des outils de coupe et méthodes d'affûtage : débroussailleuses à dos

Les caractéristiques techniques d'une tête rotative à fil nylon des coupe- bordures.

Les caractéristiques techniques des matériels de préparation des sols adaptables au matériel de traction (charrue, charrue à disques, sous-soleuse, rouleau...).

Les caractéristiques techniques des matériels de travail du sol (motoculteur, motobineuse, motobêche,...)

Les caractéristiques techniques des matériels d'épandage et de semis (semoir, épandeur d'engrais, engazonneuse, pulvérisateur)

Les caractéristiques techniques des matériels de régénération des gazons (scarificateurs, décompacteurs,...)

Les caractéristiques techniques des matériels de tonte des pelouses (les tondeuses ; poussées, autotractées, autoportées, sur coussin d'air,...)

Les caractéristiques techniques des matériels de coupe des végétaux (débroussailleuses, motofaucheuses,...)

Les caractéristiques techniques des matériels de coupe et de taille des végétaux ligneux (tronçonneuse, taille- haies)

Les caractéristiques techniques des matériels de nettoyage des espaces verts (balais ramasse gazon, souffleur à feuilles, aspirateur,..)

Les caractéristiques techniques des matériels connexes et spécifiques (nettoyeur haute pression, motopompes, broyeur à végétaux, fendeuse de bûches, tarière, ...)

Les caractéristiques techniques des matériels de manutention (remorque, transporteurs,...)

Les règles de sécurité à appliquer lors d'une intervention sur un matériel de parcs et jardins (outils de coupe en rotation)

Les règles de sécurité à appliquer lors d'une intervention sur un circuit hydraulique.

Les précautions à respecter lors d'interventions sur des circuits de fluides à température et à pression élevées.

Les procédures de calage de mise en sécurité des équipements lors d'une intervention sur les matériels.

Les précautions liées aux interventions sur les circuits électriques (fragilité et entretien des appareils, risques de courts-circuits, sensibilité des circuits électroniques, respect des couples de serrage.)

Les processus de traitement des déchets et le recyclage des éléments usagés.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	38/44

FICHE DES COMPETENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Mettre en œuvre des modes opératoires

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous l'autorité de son hiérarchique, il recherche la documentation nécessaire à la réalisation des travaux qu'il doit réaliser. Il applique et emploie les méthodes et des outils préconisés.

Critères de performance

La documentation nécessaire à l'intervention est identifiée
Les instructions du mode opératoire sont respectées.
Les outillages préconisés sont mis en œuvre

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous l'autorité de son hiérarchique, il prend toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect des règles d'hygiène, sa protection sur le poste de travail et celle des personnes à proximité, pendant l'exercice de ses activités de maintenance et de réparation.

Critères de performance

Les vêtements de travail sont conformes aux gestes professionnels à réaliser
Les équipements de protection individuels seront mis en œuvre
Les dispositifs d'extraction des fumées sont mis en œuvre
Les corps gras au sol sont éliminés
L'espace de travail est dégagé de toute entrave à la circulation des personnes

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous l'autorité de son hiérarchique, il met en conformité les matériels parcs et jardins pour en réduire les émissions de gaz à effet de serre, optimiser la durée de vie des éléments consommables, trier et recycler les déchets issus de son activité

Critères de performance

Déchets solides et liquides sont triés
Les émissions (sonores et gazeuses) des moteurs sont conformes à la réglementation
Le degré d'usure des pièces est contrôlé

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	39/44

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	41/44

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMAEV-PJ	REAC	TP-00497	04	01/08/2012	09/07/2020	42/44

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."





REFERENTIEL D'EVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Mécanicien réparateur de matériels agricoles et d'espaces verts, option parcs et jardins

Niveau 3

Site : <http://www.emploi.gouv.fr>

REFERENTIEL D'EVALUATION D'UNE SPECIALITE DU TITRE PROFESSIONNEL DU MINISTERE CHARGE DE L'EMPLOI

Mécanicien réparateur de matériels agricoles et d'espaces verts, option parcs et jardins

1. Références de la spécialité

Niveau : 3 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 252r - Entretien et réparation des automobiles, cycles, motos, poids lourds, engins agricoles et de chantiers

Code(s) Rome : I1603, I1607

Formacode : 21011

Date de l'arrêté : 25/05/2012

Date de parution au JO de l'arrêté de spécialité : 19/07/2012

Date d'effet de l'arrêté : 19/07/2012

2. Synthèse des modalités d'évaluation pour l'accès au titre

➤ Pour l'accès au titre professionnel **des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation**, les compétences sont évaluées au vu :

a) De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle

Le déroulement de l'épreuve de synthèse est conforme à la réalisation d'une intervention en atelier de réparation: contact avec le client pour recueil d'informations, prise en compte de l'ordre de réparation, utilisation de la documentation du constructeur pour l'exploitation des dessins, schémas et plans, mise en œuvre des matériels courants de contrôle, remise en état des organes et composants mécaniques, électriques, hydrauliques, pneumatiques et restitution du matériel au responsable d'atelier.

Cette mise en situation professionnelle est constituée de trois interventions indépendantes et d'un questionnaire professionnel :

Réaliser des opérations d'entretien programmé ou/et de maintenance préventive d'un matériel.

Procéder à la remise en état d'un organe conforme aux prescriptions du constructeur.

Suite à un dysfonctionnement constaté, effectuer le remplacement de l'organe ou la réparation d'un système, réaliser les opérations de réglages conformes aux prescriptions du constructeur. Restituer le matériel après intervention.

Un questionnaire technique portant sur les connaissances de technologie professionnelle.

b) Du dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP)

Tous les candidats au Titre Professionnel décrivent par activité type et à partir d'exemples concrets, les pratiques professionnelles en rapport direct et étroit avec le titre professionnel visé.

Le candidat a également la possibilité de fournir tout support illustrant cette description.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MRMAEV-PJ	TP-00497	RE	04	09/07/2020	19/07/2012	3/38

A partir des informations fournies dans ce document et en complémentarité à l'épreuve de synthèse, le jury évaluera les acquis du candidat et les comparera aux requis du titre.

- c) Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation (**cette rubrique C ne concerne pas les candidats par VAE**).
- d) D'un entretien final avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé sur la base du Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP), de l'épreuve de synthèse et, pour les candidats d'un parcours continu de formation, des évaluations passées en cours de formation.
- *Pour l'accès au titre professionnel des candidats issus d'un parcours progressif de formation ou ayant capitalisé les Certificats de **Compétences Professionnelles** constitutifs du titre visé, les compétences sont évaluées lors d'un entretien final avec le jury sur la base des CCP obtenus et du DSPP.*

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MRMAEV-PJ	TP-00497	RE	04	09/07/2020	19/07/2012	4/38

3. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre

3.1. Les épreuves d'évaluation pour le (la) candidat(e) au Titre professionnel MRMAEV-PJ

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Evaluations complémentaires ou Questionnement à partir d'une annexe DSPP		00 h 00 mn	Sans objet
<p>Epreuve de synthèse :</p> <p>- Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet</p>	<p>Prendre en charge un matériel pour réaliser les opérations d'entretien programmé</p> <p>Contrôler, remplacer, régler les équipements périphériques du moteur thermique.</p> <p>Remettre en état et dépanner les moteurs thermiques des matériels de parcs et jardins.</p> <p>Remettre en état et dépanner les circuits et composants électriques et électroniques des matériels de parcs et jardins</p> <p>Remettre en état et dépanner les organes de transmission et de freinage des matériels de parcs et jardins.</p> <p>Réaliser la maintenance spécifique des matériels de parcs et jardins.</p>	05 h 00 mn	<p>L'épreuve de synthèse se déroule en trois interventions indépendantes :</p> <p>A) Entretien programmé: (durée 1 h 00). A partir d'un ordre de réparation renseigné le candidat réalise sur un matériel de parc et jardin une partie des opérations d'entretien programmé ou/et de maintenance préventive</p> <p>B) Remise en état d'un organe conforme aux prescriptions du constructeur (durée 2 h 00). Le candidat réalise une intervention à partir d'un ordre de réparation renseigné, le candidat réalise la remise en état d'un organe en place ou déposé du matériel de parcs et jardins. L'intervention de remise en état d'un organe, peut être de nature soit : mécanique, hydraulique, électrique, pneumatique. Le jury présente l'épreuve et indique les attendus.</p> <p>Le candidat organise son intervention à partir de la description du contexte de l'atelier. Il réalise ensuite la remise en état et effectue le compte rendu d'intervention.</p> <p>C) Suite à un dysfonctionnement constaté, le candidat effectue le remplacement de l'organe ou la réparation d'un système, réalise les opérations de réglages conformes aux prescriptions du constructeur, restitue le matériel après intervention (durée: 2 h 00).</p> <p>Un membre du jury représente le client qui a pris rendez-vous pour le dépannage d'un matériel de parcs et jardins. Le candidat complète l'ordre de réparation, réalise le dépannage puis restitue le matériel réparé au client. Il effectue un compte rendu d'intervention.</p> <p>Le jury dispose pour les différentes épreuves de grilles d'évaluation du candidat en situation de travail.</p>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MRMAEV-PJ	TP-00497	RE	04	09/07/2020	19/07/2012	5/38

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
- Questionnaire professionnel	Prendre en charge un matériel pour réaliser les opérations d'entretien programmé Réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano-soudées. Manœuvrer les matériels en sécurité. Entretien et contrôler les circuits électriques et électroniques embarqués. Entretien et contrôler les embrayages et transmissions. Entretien et contrôler les systèmes de freinage et les pneumatiques. Contrôler les circuits hydrauliques et échanger les composants. Remettre en état et dépanner les moteurs thermiques des matériels de parcs et jardins. Remettre en état et dépanner les circuits et composants électriques et électroniques des matériels de parcs et jardins Remettre en état et dépanner les organes de transmission et de freinage des matériels de parcs et jardins. Remettre en état les organes et dépanner les circuits hydrauliques des matériels de parcs et jardins. Réaliser la maintenance spécifique des matériels de parcs et jardins.	01 h 30 mn	Le questionnaire complète la mise en situation. Le questionnaire professionnel est composé d'un dossier technique à partir duquel le candidat explique les démarches, les méthodes de diagnostic à utiliser et liste les moyens, par écrit et/ou par QCM qu'il met en œuvre pour effectuer la maintenance préventive, corrective et le dépannage des systèmes et sous ensemble des matériels de parcs et jardins. Des questions sur la qualité, la sécurité et l'environnement (QSE) du travail sont évoquées sur le questionnaire.
- Entretien technique		00 h 00 mn	Sans objet
Entretien final		00 h 20 mn	Y compris le temps d'échange avec le (la) candidat(e) sur le DSPP
	Par candidat, durée de l'épreuve	06 h 50 mn, dont 05 h 20 mn devant le jury,	

Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) d'un parcours VAE :

Sans objet

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MRMAEV-PJ	TP-00497	RE	04	09/07/2020	19/07/2012	6/38

3.2. Les modalités pour l'accès direct au titre professionnel

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Assurer l'entretien et la maintenance de base des matériels						
Prendre en charge un matériel pour réaliser les opérations d'entretien programmé	<p>Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées</p> <p>Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés</p> <p>Les interventions réalisées sont en conformité avec les modes opératoires préconisés par le constructeur.</p> <p>Les différents points de contrôle sont identifiés de façon précise.</p> <p>Les équipements, les outillages d'atelier, les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle.</p> <p>L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués</p> <p>La réglementation en vigueur HQSE est respectée</p> <p>Les informations sont exploitées de façon pertinente</p> <p>Les termes techniques utilisés sont précis et adaptés</p> <p>Les propositions et réponses sont justes</p> <p>Le temps alloué a été respecté</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MRMAEV-PJ	TP-00497	RE	04	09/07/2020	19/07/2012	7/38

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano- soudées.	<p>Les informations sont exploitées de façon appropriée</p> <p>Les connaissances techniques de mécanique générale et de tôlerie soudure sont maîtrisées</p> <p>La documentation technique, les plans, les schémas mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle</p> <p>Les propositions et réponses sont justes</p> <p>Les consignes de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement sont appliquées.</p> <p>Les termes techniques utilisés sont précis et adaptés</p> <p>Le temps alloué a été respecté</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manœuvrer les matériels en sécurité.	<p>La signalisation et la réglementation du code de la route sont maîtrisées.</p> <p>Les devoirs et responsabilités du conducteur sont identifiés.</p> <p>Les précautions nécessaires de sécurité lors de l'arrêt (normal ou pour entretien) du matériel sont prises.</p> <p>Les procédures établies par le constructeur pour la mise en route des matériels en toute sécurité sont appliquées.</p> <p>Les risques inhérents au fonctionnement des matériels (mécaniques, hydraulique, électriques...) sont identifiés.</p> <p>La réglementation en vigueur HQSE est respectée.</p> <p>L'utilisation des E.P.I est appropriée.</p> <p>Les informations sont exploitées de façon adaptée</p> <p>Les termes techniques utilisés sont précis et adaptés</p> <p>Les propositions et réponses sont justes</p> <p>Le temps alloué a été respecté</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MRMAEV-PJ	TP-00497	RE	04	09/07/2020	19/07/2012	8/38

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Contrôler, remplacer, régler les équipements périphériques du moteur thermique.	<p>Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées</p> <p>Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés</p> <p>Le mode opératoire de l'intervention est réalisé en respectant les consignes du constructeur</p> <p>Les différents points de contrôle sont identifiés de façon précise.</p> <p>Les réglages effectués sont conformes aux prescriptions du constructeur.</p> <p>Les anomalies détectables sont signalées.</p> <p>Les appareillages et les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle.</p> <p>Les équipements et les outillages d'atelier sont correctement utilisés, propres et rangés</p> <p>L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués</p> <p>Le temps alloué a été respecté</p> <p>La réglementation en vigueur HQSE est respectée</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretien et contrôler les circuits électriques et électroniques embarqués.	<p>Les différents points de contrôle sont identifiés de façon précise.</p> <p>Le système ayant fait l'objet de l'intervention est conforme.</p> <p>Les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle.</p> <p>Les termes techniques utilisés sont précis et adaptés</p> <p>Les propositions et réponses sont justes</p> <p>Le temps alloué a été respecté</p> <p>La réglementation en vigueur HQSE est respectée</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MRMAEV-PJ	TP-00497	RE	04	09/07/2020	19/07/2012	9/38

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Entretien et contrôler les embrayages et transmissions.	Les différents points de contrôle sont identifiés de façon précise. Le système ayant fait l'objet de l'intervention est conforme. Les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle. Les termes techniques utilisés sont précis et adaptés Les propositions et réponses sont justes Le temps alloué a été respecté La réglementation en vigueur HQSE est respectée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretien et contrôler les systèmes de freinage et les pneumatiques.	Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés Le mode opératoire de l'intervention est réalisé en respectant les consignes du constructeur Les différents points de contrôle sont identifiés de façon précise. Les réglages effectués sont conformes aux prescriptions du constructeur. Les anomalies détectables sont signalées Les appareillages et les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle Les équipements et les outillages d'atelier sont correctement utilisés, propres et rangés L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués Le temps alloué a été respecté La réglementation en vigueur HQSE est respectée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MRMAEV-PJ	TP-00497	RE	04	09/07/2020	19/07/2012	10/38

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Contrôler les circuits hydrauliques et échanger les composants.	<p>Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées</p> <p>Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés</p> <p>Le mode opératoire de l'intervention est réalisé en respectant les consignes du constructeur</p> <p>Les différents points de contrôle sont identifiés de façon précis.</p> <p>Les différents points de réglages sont identifiés</p> <p>Les réglages effectués sont conformes aux prescriptions du constructeur.</p> <p>Les anomalies détectables visuellement sont signalées</p> <p>Les appareillages et les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle.</p> <p>L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués</p> <p>Les équipements et les outillages d'atelier sont correctement utilisés.</p> <p>Le temps alloué a été respecté</p> <p>La réglementation en vigueur HQSE est respectée</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MRMAEV-PJ	TP-00497	RE	04	09/07/2020	19/07/2012	11/38

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Assurer la remise en état et le dépannage des matériels parcs et jardins.						
Remettre en état et dépanner les moteurs thermiques des matériels de parcs et jardins.	<p>Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées</p> <p>Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés</p> <p>Les différents contrôles et mesures sont effectués de façon appropriée et leur exploitation permet d'identifier la défaillance.</p> <p>Le mode opératoire de l'intervention est réalisé en respectant les consignes du constructeur</p> <p>Les différents points de réglages sont identifiés</p> <p>Les réglages effectués sont conformes aux prescriptions du constructeur.</p> <p>Les appareillages et les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle</p> <p>L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués</p> <p>Les équipements et les outillages d'atelier sont correctement utilisés.</p> <p>Le temps alloué a été respecté</p> <p>La réglementation en vigueur HQSE est respectée</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MRMAEV-PJ	TP-00497	RE	04	09/07/2020	19/07/2012	12/38

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Remettre en état et dépanner les circuits et composants électriques et électroniques des matériels de parcs et jardins	<p>Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées</p> <p>Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés</p> <p>Les différents contrôles et mesures sont effectués de façon appropriée et leur exploitation permet d'identifier la défaillance.</p> <p>Le mode opératoire de l'intervention est réalisé en respectant les consignes du constructeur</p> <p>Les différents points de réglages sont identifiés</p> <p>Les réglages effectués sont conformes aux prescriptions du constructeur.</p> <p>Les appareillages et les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle</p> <p>L'organe ou le système ayant fait l'objet de l'intervention est fonctionnel.</p> <p>L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués</p> <p>Les équipements et les outillages d'atelier sont correctement utilisés.</p> <p>Le temps alloué a été respecté</p> <p>La réglementation en vigueur HQSE est respectée</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MRMAEV-PJ	TP-00497	RE	04	09/07/2020	19/07/2012	13/38

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Remettre en état et dépanner les organes de transmission et de freinage des matériels de parcs et jardins.	<p>Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées</p> <p>Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés</p> <p>Les différents contrôles et mesures sont effectués de façon appropriée et leur exploitation permet d'identifier la défaillance.</p> <p>Le mode opératoire de l'intervention est réalisé en respectant les consignes du constructeur</p> <p>Les différents points de réglages sont identifiés</p> <p>Les réglages effectués sont conformes aux prescriptions du constructeur.</p> <p>Les appareillages et les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle</p> <p>L'organe ou le système ayant fait l'objet de l'intervention est fonctionnel.</p> <p>L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués</p> <p>Les équipements et les outillages d'atelier sont correctement utilisés.</p> <p>Le temps alloué a été respecté</p> <p>La réglementation en vigueur HQSE est respectée</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MRMAEV-PJ	TP-00497	RE	04	09/07/2020	19/07/2012	14/38

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Remettre en état les organes et dépanner les circuits hydrauliques des matériels de parcs et jardins.	<p>Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées</p> <p>Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés</p> <p>Les différents contrôles et mesures sont effectués de façon appropriée et leur exploitation permet d'identifier la défaillance.</p> <p>Le mode opératoire de l'intervention est réalisé en respectant les consignes du constructeur</p> <p>Les différents points de réglages sont identifiés</p> <p>Les réglages effectués sont conformes aux prescriptions du constructeur.</p> <p>Les appareillages et les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle</p> <p>L'organe ou le système ayant fait l'objet de l'intervention est fonctionnel.</p> <p>L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués</p> <p>Les équipements et les outillages d'atelier sont correctement utilisés.</p> <p>Le temps alloué a été respecté</p> <p>La réglementation en vigueur HQSE est respectée</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MRMAEV-PJ	TP-00497	RE	04	09/07/2020	19/07/2012	15/38

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Réaliser la maintenance spécifique des matériels de parcs et jardins.	<p>Les différents points de contrôle sont identifiés de façon précise. L'intervention est réalisée en conformité avec les prescriptions du constructeur.</p> <p>Les différents points de réglages sont identifiés. Les réglages effectués sont conformes aux prescriptions du constructeur.</p> <p>Les performances et les caractéristiques sont vérifiées et conformes aux prescriptions du constructeur.</p> <p>Les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle. Les termes techniques utilisés sont précis et adaptés</p> <p>Les propositions et réponses sont justes</p> <p>Le temps alloué a été respecté</p> <p>La réglementation en vigueur HQSE est respectée</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant : Sans objet						

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MRMAEV-PJ	TP-00497	RE	04	09/07/2020	19/07/2012	16/38

03. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre (suite)

3.3. Les compétences professionnelles transversales évaluées lors de la session du titre*

Compétences transversales et critères d'évaluation		Rappel des modalités d'évaluation définies dans la Session Titre Professionnel				
Compétences transversales	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoire introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail	Les vêtements de travail sont conformes aux gestes professionnels à réaliser Les équipements de protection individuels sont mis en œuvre Les dispositifs d'extraction de fumée sont mis en œuvre Les corps gras au sol sont éliminés L'espace de travail est dégagé de toute entrave à la circulation des personnes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intégrer les principes de développement durable dans son travail	Les déchets solides et liquides sont triés Les émissions (sonores et gazeuses) des moteurs sont conformes à la réglementation Le degré d'usure des pièces est contrôlé	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mettre en œuvre des modes opératoires	La documentation nécessaire à l'intervention est identifiée Les instructions du mode opératoire sont respectées Les outillages préconisés sont mis en œuvre	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Il n'y a pas d'évaluation spécifique

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MRMAEV-PJ	TP-00497	RE	04	09/07/2020	19/07/2012	17/38

4 - Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre

Protocole d'intervention du jury propre au titre :

Le jury sera présent pendant la durée des mises en situation pratique soit 5h 20 mn.

Si pendant le déroulement d'une mise en situation, le jury constate des manquements aux règles d'hygiène et de sécurité ou une malfaçon pouvant constituer une mise en danger, il doit le signaler au candidat et apprécier de la poursuite ou non de l'intervention.

Durant la mise en situation :

Intervention A et B : les membres de jurys peuvent questionner à tout moment les candidats, en simulation du client ou du responsable d'atelier, sur le processus de mise en œuvre, une demande de renseignement, un conseil sur une autre intervention, sur un entretien....

Un binôme de jury peut évaluer simultanément plusieurs candidats.

Intervention C : l'un des membres de jury simule le client, l'autre membre observe la situation.

Si durant la session, pour des raisons d'organisation, les binômes du jury doivent être différents, pour tout ou partie des candidats, un temps de mise en commun avec l'ensemble des binômes concernés sont à prévoir avant la délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité prévues au cours de l'épreuve de synthèse

Un surveillant sera présent lors du passage du questionnaire professionnel. Il veillera à ce que les candidats ne communiquent, ni entre eux, ni avec l'extérieur.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MRMAEV-PJ	TP-00497	RE	04	09/07/2020	19/07/2012	18/38

Annexe

Plateau technique de la session Titre Professionnel

Titre professionnel : Mécanicien réparateur de matériels agricoles et d'espaces verts, option parcs et jardins

➤ Le(s) lieu(x) de déroulement de l'évaluation pour la session Titre Professionnel

La mise en situation professionnelle se déroule en atelier de réparation de matériels de parcs et jardins, en organisme de formation ou en entreprise. Les locaux devront permettre d'organiser 6 postes de travail et répondre aux normes préconisées par la profession.

La deuxième partie de l'épreuve de synthèse est une épreuve écrite et se déroule dans un espace dédié permettant des mises en œuvre individuelles

➤ Les locaux pour la session TP

Désignation et description des locaux	Observations
<p>Atelier standard, type atelier de formation, ou atelier d'une entreprise de maintenance de matériels de parcs et Jardins, comportant :</p> <p>6 emplacements agencés de façon à contenir chacun soit un matériel de parcs et jardins, soit un banc ou des organes déposés. Quelque soit la configuration l'emplacement devra être équipé de l'outillage et matériel d'ateliers nécessaires en lien avec les épreuves.</p> <p>Les locaux doivent être équipés d'un réseau de distribution en électricité, air comprimé et eau d'un dispositif d'extraction des gaz d'échappement, de moyen d'extinction des incendies et d'une signalétique pour localiser ces dispositifs, ainsi que les dangers potentiels dans l'atelier. D'une trousse de premier secours, d'un moyen téléphonique pouvant prévenir les secours.</p>	<p>Les postes d'évaluation devront être suffisamment éclairés, dégagés et espacés les uns des autres pour permettre la libre circulation de l'opérateur et des jurys, et garantir une confidentialité suffisante lors de l'évaluation du candidat.</p> <p>Une zone de sécurité autour des matériels servant pour l'épreuve de synthèse, doit être respectée lors des manœuvres du matériel.</p> <p>La localisation des éléments concernant la qualité, la sécurité et la protection de l'environnement doit être portées à la connaissance des jurys et des candidats</p>
<p>Salle équipée de tables et chaises en nombre suffisant pour le questionnaire écrit</p>	<p>Les tables doivent être disposées de manière à garantir les règles de confidentialité entre les candidats</p>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MRMAEV-PJ	TP-00497	RE	04	09/07/2020	19/07/2012	19/38

➤ **Les équipements pour la session TP**

Désignation et description	Dotation collective	Dotation individuelle
Postes de travail	<p>6 postes de travail équipés d'absorbant de sol et d'essuie main :</p> <p>Postes de travail : entretien programmé et de maintenance préventive.</p> <p>Un matériel de parcs et jardin usagée en état de fonctionnement préalablement conditionné, sur lequel doit être effectué l'opération d'entretien programmé ou/et de maintenance préventive, tirée au sort par le candidat parmi la liste proposée.</p> <p>Les outillages spécifiques d'intervention adaptés à l'opération demandée.</p> <p>Postes de travail : remise en état d'un organe.</p> <p>Un organe usagé (soit mécanique, électrique, hydraulique ou de transmission) en place ou déposé du matériel de parcs et jardins, présentant un défaut à identifier et remettre en état, tiré au sort parmi la liste proposée.</p> <p>Les outillages spécifiques d'intervention sur le matériel sont adaptés à l'opération demandée.</p> <p>Postes de travail : remplacement d'un organe ou la réparation d'un système, réaliser les opérations de réglages suite à un dysfonctionnement constaté.</p> <p>Un matériel de parcs et jardins ou un banc préalablement conditionné, sur lequel le candidat aura à faire les contrôles nécessaires pour mettre en évidence un dysfonctionnement d'un organe ou d'un système (soit mécanique, hydraulique, électrique) à réaliser le remplacement ou la réparation et à effectuer les réglages nécessaires pour remettre en conformité de fonctionnement le matériel de parcs et jardins ou le banc. Le type de dysfonctionnement à diagnostiquer est tiré au sort par le candidat.</p> <p>Les outillages spécifiques d'intervention sont adaptés à l'opération demandée.</p>	Eclairage individuel : baladeuse ou lampe
Machines et matériel	Matériels spécifiques utilisés pour l'entretien la réparation et le dépannage des matériels de parcs et jardins :	Néant

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MRMAEV-PJ	TP-00497	RE	04	09/07/2020	19/07/2012	20/38

Désignation et description	Dotation collective	Dotation individuelle
	<p>Levage et manutention (tables élévatoires, pont élévateur, grue d'atelier, cric rouleur). Matériel de calage (chandelle, cale en bois,...)</p> <p>Bac de récupération des huiles de vidange mobile</p> <p>Bac de récupération des liquides de refroidissement</p> <p>Servante d'atelier, un établi avec un étau sur tourelle équipée de Mordaches tendre amovible</p> <p>Extraction (presse, vérins, arrache mécanique, arrache roulements, rotules...)</p> <p>Tri sélectif des déchets (Bacs de tri, stockage des liquides ...)</p> <p>Intervention sur système de freinage (purgeur, manomètre...)</p> <p>Intervention sur système hydraulique (valise diagnostic, manomètre, éprouvette,..)</p> <p>Chargeurs de batteries / démarreur</p> <p>Outils spécifiques pour la réparation de chaînes de tronçonneuse (riveteuse d'atelier, dériveteuse,...).</p> <p>Extraction, découpe et chauffe (poste soudage SOA, SA, MIG...)</p> <p>Matériels mécaniques générales (perceuse sur colonne, un touret,...)</p> <p>Outils spécifiques d'affûtage (support de chaînes, affûteuse d'établi,...)</p> <p>Une station de nettoyage des pièces.</p> <p>Machine à démonter les pneumatiques.</p> <p>Contrôle dimensionnel (marbre, support, règle de mécanicien, un pied magnétique...)</p> <p>Contrôle d'étanchéité (une pompe à vide manuelle, un compressiomètre, un testeur de fuite,...)</p> <p>Réparation des injecteurs (pompes à tarer,...)</p> <p>Remplacement des bougies préchauffage (contrôleurs des bougies,...)</p> <p>Contrôle de l'étanchéité du circuit de refroidissement (pompes, manomètre, bouchons spécifiques, appareillage de remplissage,..)</p>	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MRMAEV-PJ	TP-00497	RE	04	09/07/2020	19/07/2012	21/38

Désignation et description	Dotation collective	Dotation individuelle
	Contrôle de la pression d'huile du moteur (mallette de contrôle, manomètre...) Intervention sur le circuit d'alimentation en carburant (manomètre, raccords,...)	
Outillage	Outillages spécifiques utilisés pour l'entretien la réparation et le dépannage des matériels de parcs et jardins : Intervention sur système de freinage (pince de rappel de piston, pince à ressort...) Intervention sur le réglage et la réparation des trains roulants (démonte rotule, démonte embout de crémaillère...) Maintenance et réparation des groupes motopropulseurs (clé à filtre, clé de vidange, un jeu de cale d'épaisseur, pince à segments...) Réparation des organes hydrauliques (pince ergot, clé à sangle, clé à tuyauté,...) Réparation des canalisations (coupe tube, presse à embout...) Confection et réparation des liaisons électriques (fer à souder, pince à sertir...) Serrage contrôlé (clé dynamométrique, clé angulaire...) Outillages spécifiques pour chaînes de tronçonneuse (chevalet d'affûtage, limes, gabarit multifonction, pinces à dériveter et riveter,...) Réalisation de supports mécano-soudés. (alésoirs, lime, tarauds, filière...) Extraction, frappe, découpe et chauffe (tournevis à frapper, extracteurs, scie, perceuse, une meuleuse,...) Outillages pneumatiques (une clé pneumatique, un manomètre de gonflage, une soufflait air, ...) Contrôles dimensionnels (comparateur, micromètre...), des grandeurs électriques (voltmètre, ampèremètre...) Réparation des injecteurs (douille, clé spécifique, bouchons,...) Remplacements des bougies préchauffage (douille, clé spécifique,...)	Néant

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MRMAEV-PJ	TP-00497	RE	04	09/07/2020	19/07/2012	22/38

Désignation et description	Dotation collective	Dotation individuelle
Petit outillage	L'outillage spécifique nécessaire à l'intervention devra être tenu à disposition du candidat, suivant la demande de ce dernier. (Outillage de frappe, extraction et découpe, coffret de douilles radio, douilles Torx femelle, pince à circlips, clé à sangle,...)	Outillage courant du mécanicien de matériels de parcs et jardins : Caisse à outil roulante. Lot de clés mixtes. Lot de douilles embouts et rallonges. Jeu de pinces. Marteau. Burin. Maillet. Chasse goupille. Pied à coulisse. Lot de tournevis plat, cruciforme, Torx. Lot de clés à tube. Brosse métallique.
Equipements de protection individuelle (EPI)	Gants de manutentionnaire, lunettes de protection, matériel spécifique de protection lors d'opérations de soudure. Les consignes de sécurité des différents équipements mis en œuvre (machines en particulier) doivent être affichées de façon visible au niveau du poste de travail.	EPI : tenue de travail, chaussures de sécurité.
Matière d'œuvre	Lot de pièces et ingrédients pour l'entretien, la réparation et le dépannage des organes et sous-ensembles des chaînes cinématiques, des systèmes des matériels de parcs et jardins : pneumatique, hydraulique, système de freinage, trains roulants, groupe motopropulseur, canalisations, liaisons électriques, supports mécano-soudés.	Néant
Documentation	Manuel d'atelier du constructeur du matériel servant de support d'épreuve Manuel de pièces détachées constructeur Livret d'entretien du matériel Manuel de conduite du matériel Notices d'utilisation des matériels et équipements de l'atelier Les documents peuvent être sur support papier ou numérisés, un ordinateur en ordre de marche doit être mis à disposition du candidat à proximité du poste de travail.	Selon les besoins de l'épreuve, le candidat aura accès à la documentation technique du matériel pour les informations spécifiques liées au support particulier d'épreuve (le matériel) sur lequel il opère (informations accessibles mais non fournies systématiquement ; le candidat doit les rechercher lui-même).
Autres		Le candidat doit se munir d'un nécessaire d'écriture.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MRMAEV-PJ	TP-00497	RE	04	09/07/2020	19/07/2012	23/38



REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Mécanicien réparateur de matériels agricoles et d'espaces verts, option parcs et jardins

REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Mécanicien réparateur de matériels agricoles et d'espaces verts, option parcs et jardins

Les épreuves d'évaluation pour le candidat(e) aux Certificats de Compétences Professionnelles

CCP 1 - Assurer l'entretien et la maintenance de base des matériels

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	<input checked="" type="checkbox"/>	Réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano- soudées. Prendre en charge un matériel pour réaliser les opérations d'entretien programmé Contrôler, remplacer, régler les équipements périphériques du moteur thermique. Entretien et contrôler les embrayages et transmissions.	04 h 00 mn	Intervention 1 (durée 1h 30mn) A partir d'un ordre de réparation renseigné, le candidat réalise sur un matériel, des opérations courantes d'entretien et/ou de maintenance préventive. Il complète son ordre de réparation, réalise le bon de commande des pièces et fournitures qui lui ont été nécessaires et effectue un compte rendu oral de son intervention. Intervention 2 (durée 1h 30mn) À partir d'un ordre de réparation renseigné, le candidat réalise sur un matériel le remplacement d'un organe mécanique, électrique ou hydraulique. Intervention 3 (durée 1h 00mn) À partir d'un ordre de réparation renseigné et d'un plan coté, le candidat réalise une pièce simple mécano soudée.
Questionnaire professionnel	<input checked="" type="checkbox"/>	Contrôler les circuits hydrauliques et échanger les composants. Prendre en charge un matériel pour réaliser les opérations d'entretien programmé Entretien et contrôler les systèmes de freinage et les pneumatiques. Entretien et contrôler les circuits électriques et électroniques embarqués. Manœuvrer les matériels en sécurité. Contrôler, remplacer, régler les équipements périphériques du moteur thermique. Entretien et contrôler les embrayages et transmissions.	01 h 00 mn	Le questionnaire complète la mise en situation professionnelle et permet de valider des connaissances technologiques associées à des compétences professionnelles. Composé d'un dossier technique à partir duquel le candidat explique : le fonctionnement des éléments et des systèmes, les procédures d'entretien programmé, les points de contrôle, les méthodologies d'intervention et les procédures de réglage, par écrit et/ou par QCM qu'il met en œuvre pour assurer les opérations

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MRMAEV-PJ	TP-00497	RE	04	09/07/2020	19/07/2012	27/38

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
				d'entretien programmé et de maintenance préventive des matériels. Des questions sur la qualité, la sécurité et l'environnement (QSE) du travail sont évoquées sur le questionnaire.
Entretien technique	<input type="checkbox"/>	Sans objet	00 h 00 mn	Sans objet
Questionnement à partir d'une annexe DSPP	<input type="checkbox"/>	Sans objet	00 h 00 mn	Sans objet
		Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs	05 h 00 mn 04 h 00 mn	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MRMAEV-PJ	TP-00497	RE	04	09/07/2020	19/07/2012	28/38

CCP 2 - Assurer la remise en état et le dépannage des matériels parcs et jardins.

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	<input checked="" type="checkbox"/>	Remettre en état et dépanner les organes de transmission et de freinage des matériels de parcs et jardins. Remettre en état et dépanner les moteurs thermiques des matériels de parcs et jardins. Remettre en état et dépanner les circuits et composants électriques et électroniques des matériels de parcs et jardins	04 h 00 mn	Intervention 1 (durée 2h 00mn) À partir d'un ordre de réparation renseigné, le candidat réalise sur un matériel de parcs et jardins le remplacement d'un organe mécanique, électrique ou hydraulique. Intervention 2 (durée 2h 00mn) Suite à un dysfonctionnement constaté, le candidat effectue le remplacement de l'organe ou la réparation d'un système, réalise les opérations de réglages conformes aux prescriptions du constructeur, restitue le matériel après intervention. Le candidat complète son ordre de réparation, inscrit toutes les indications nécessaires pour son exploitation. Il effectue un compte rendu d'intervention. L'intervention est réalisée sur un matériel de parcs et jardins ou sur un banc.
Questionnaire professionnel	<input checked="" type="checkbox"/>	Réaliser la maintenance spécifique des matériels de parcs et jardins. Remettre en état et dépanner les organes de transmission et de freinage des matériels de parcs et jardins. Remettre en état et dépanner les moteurs thermiques des matériels de parcs et jardins. Remettre en état et dépanner les circuits et composants électriques et électroniques des matériels de parcs et jardins Remettre en état les organes et dépanner les circuits hydrauliques des matériels de parcs et jardins.	01 h 00 mn	Le questionnaire complète la mise en situation professionnelle et permet de valider des connaissances technologiques associées à des compétences professionnelles. Des questions sur la qualité, la sécurité et l'environnement (QSE) du travail sont évoquées sur le questionnaire.
Entretien technique	<input type="checkbox"/>	Sans objet	00 h 00 mn	Sans objet
Questionnement à partir d'une annexe DSPP	<input type="checkbox"/>	Sans objet	00 h 00 mn	Sans objet
Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs			05 h 00 mn 04 h 00 mn	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MRMAEV-PJ	TP-00497	RE	04	09/07/2020	19/07/2012	29/38

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MRMAEV-PJ	TP-00497	RE	04	09/07/2020	19/07/2012	30/38

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MRMAEV-PJ	TP-00497	RE	04	09/07/2020	19/07/2012	31/38

**ANNEXE AU RE TITRE ET CCP ETABLISSANT LES CORRESPONDANCES
AVEC LA VERSION PRECEDENTE DU TITRE PROFESSIONNEL**

Tableau des correspondances avec les versions précédentes du TP

N° CCP	Mécanicien(ne) d'Equipements et d'Engins Motorisés option Matériels de Parcs et Jardins Arrêté du 15/04/2011	N° CCP	Mécanicien réparateur de matériels agricoles et d'espaces verts, option parcs et jardins Arrêté du 25/05/2012
CCP 1	Monter des matériels et des équipements sur les engins	CCP 1	Assurer l'entretien et la maintenance de base des matériels
CCP 2	Dépanner les engins et matériels de parcs et jardins	CCP 2	Assurer la remise en état et le dépannage des matériels parcs et jardins.
CCP 3	Assurer l'entretien des engins et des matériels de parcs et jardins	CCP 1	Assurer l'entretien et la maintenance de base des matériels
CCP 4	Réparer les matériels et les engins motorisés	CCP 2	Assurer la remise en état et le dépannage des matériels parcs et jardins.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MRMAEV-PJ	TP-00497	RE	04	09/07/2020	19/07/2012	32/38

GLOSSAIRE DES MODALITES D'EVALUATION du référentiel d'évaluation (RE)

EVALUATIONS COMPLEMENTAIRES OU ANNEXE AU DOSSIER DE SYNTHESE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE (DSPP)

❖ Les évaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse

Cette modalité s'applique à des cas particuliers que la spécialité du titre rend nécessaire : elle ne s'assimile à aucune autre catégorie d'évaluation, ni aux obligations réglementaires éventuelles précisées dans le référentiel d'évaluation du titre professionnel considéré, et pour lesquelles une rubrique existe.

❖ Le questionnement à partir d'une annexe au DSPP

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...), dont le référentiel d'évaluation précise qu'elle doit être annexée au Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE » mentionne en quoi consistent ces annexes.

EPREUVE DE SYNTHESE

L'épreuve de synthèse peut consister en une mise en situation professionnelle ou en la présentation différée d'un projet. Elle peut également intégrer un questionnaire professionnel et/ou un entretien technique.

❖ La mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe du référentiel d'évaluation.

❖ La présentation différée d'un projet

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet ou d'une production réalisés dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet ou cette production en amont de la session. Lorsqu'il est issu d'un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), les modalités de réalisation du projet sont précisées dans la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE ».

❖ Le questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance et dans le temps de l'épreuve de synthèse. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'attester de certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

❖ L'entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MRMAEV-PJ	TP-00497	RE	04	09/07/2020	19/07/2012	33/38

L'ENTRETIEN FINAL

❖ **L'entretien final avec le jury est obligatoire. Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :**

- La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice,
- La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier,

Dans certains cas, il peut couvrir l'évaluation de certaines compétences professionnelles du titre lorsque le référentiel d'évaluation le mentionne.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP).

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session d'évaluation du titre, donne lieu à instrumentation dans le Dossier Technique d'Evaluation (pour le candidat, le jury et le centre organisateur).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MRMAEV-PJ	TP-00497	RE	04	09/07/2020	19/07/2012	34/38

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
MRMAEV-PJ	TP-00497	RE	04	09/07/2020	19/07/2012	35/38

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

